



Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 12.03.2012

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Le lundi 12 mars 2012, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 05.03.2012), se sont réunis, sous la présidence de Mr. Rémy ANDRE, Maire.

Etaient présents: Mr. ANDRE, Maire,

Mr. DELMAS, Mme LE BELLER, Mr. KACZMAREK, Mr. SCHIELE, Mme FIORITO-BENTROB,

Mme LOUGE, Mr. LACOME, Maires Adjoints.

Mme D'ANNUNZIO, Mr. BOISSE, Mme BRIEZ, Mme CHAPUIS-BOISSE, Mr. ANSELME, Melle MANZON,

Mr. VIZZINI, Mr. SOULAYRES, Mr. MAUTOR.

Représentés : Mr. NADALIN (par Mr. ANSELME), Mme SCHIELE (par Mr. SCHIELE), Mme ZAMPROGNO-ANDRE (par Mr. ANDRE), Mme VOLTO (par Mr. VIZZINI), Mme PUISSEGUR-GAZEAU (par Mr. SOULAYRES).

Absents: Mme VOUZELLAUD, Mr. PEEL, Mr. ISSAD, Mme HADROT, Mr. POCHON, Mr. CRIPIA, Mme

Secrétaire de séance : Mme Sabine MANZON est désignée secrétaire de séance.

* * * * * * * * * *

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

- Informations règlementaires. Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.):
 - ♦ Décision n° 01/2012 du 19.01.2012 : Attribution du marché de prestations intellectuelles « Aménagement d'une parcelle de terrain avec création d'un centre de loisirs, d'une école et d'une crèche ».
 - ♦ Décision nº 02/2012 du 02.02.2012 : Location des salles municipales Participation aux frais de fonctionnement.
- ♦ Décision n° 03/2012 du 02.02.2012 : Signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux, matériels et personnel, entre la Commune de Grenade et l'Association « Les Restos du Cœur » pour la campagne d'hiver 2011-2012.
- ♦ Décision n° 04/2012 du 15.02.2012 : Marché public de prestations intellectuelles « Assistance à maîtrise d'ouvrage sur des projets d'aménagements urbains pour la commune de Grenade » déclaré infructueux.
- Ressources Humaines / Assurance des risques statutaires du personnel (CNRACL) : contrat 2012-2013.
- Subvention au Foyer de St Caprais.
 - Pass Grenade 2011-2012. Participations communales à verser aux associations (Attitudes, Badminton Club Grenadain, Cercle Nautique, Foyer Rural de Grenade, G.R.S., Gymnastique Volontaire, La Compagnie des Gazelles, Multimusique).
 - Modification de la composition du Comité Consultatif « Affaires Scolaires ».
 - Suppression des fêtes foraines dites « de Printemps » et « de la St Luc ».
 - Acceptation de prêts sans intérêt.
- Vente des parcelles cadastrées Section C n° 129 et 1919 lieu-dit « Bordes d'Ondes ».
- Cession à la Communauté Save et Garonne d'un terrain en vue de la construction d'une crèche intercommunale.
 Précision à apporter à la délibération du Conseil Municipal du 14.09.2010.
- Zones Humides / Plans de Gestion 2012-2014 / Approbation du programme et du plan de financement, demandes de subvention.
 Ile de Martignac et du bras mort de Fontaine Site de la Nautique.
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers / Approbation des nouveaux statuts.
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers.
 Avis à donner sur la demande d'adhésion des communes de Lavalette, Montrabé et Saint Jean.
- Bibliothèque municipale / Autorisation de sortie d'ouvrages de l'inventaire communal.
- Débat d'Orientation Budgétaire.
- Tirage au sort des jurés d'assises et citoyens assesseurs pour l'année 2013.

Informations règlementaires. Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).

Mr. le Maire rend compte aux conseillers municipaux, des décisions qu'il a prises, dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal :

♦ Décision n° 01/2012 du 19.01.2012 : Attribution du marché de prestations intellectuelles « Aménagement d'une parcelle de terrain avec création d'un centre de loisirs, d'une école et d'une crèche ».

Vu la consultation lancée dans le cadre d'une procédure adaptée (articles 26, 28 et 40) du Codes des Marchés Publics), concernant l'étude géotechnique sur une parcelle de terrain avec création d'un ALSH, d'une école et d'une crèche,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence (avis publié sur le site de la commune le 30 août 2011, le site de la plateforme de dématérialisation de e-marchespublics.com et le BOAMP Web le 29 août 2011 et affiché en Mairie le 30 août 2011).

Vu l'analyse des candidatures en date du 23 septembre 2011 et des offres en date du 19 janvier 2012,

Le marché de prestations intellectuelles relatif à l'étude géotechnique sur une parcelle de terrain avec création d'un ALSH, d'une école et d'une crèche a été attribué à Alios Pyrénées, sise 6, rue Federico Garcia Lorca, 31200 Toulouse, pour un montant 6.482,00 € HT, soit 7.752,47 € TTC.

♦ Décision n° 02/2012 du 02.02.2012 : Location des salles municipales — Participation aux frais de fonctionnement.

Considérant qu'il convenait d'instituer des tarifs de location pour les salles communales situées 26 A, rue Victor Hugo (foyer rural),

Considérant qu'il y avait lieu d'harmoniser les tarifs des locaux du 26A, rue Victor Hugo avec ceux des salles de l'ancien collège,

Considérant qu'il convenait de préciser le tarif de location de la salle communale de St Caprais (salle du foyer) aux associations,

A compter du 10 février 2012, le paragraphe « participation aux frais de fonctionnement des salles communales », figurant dans la délibération du Conseil Municipal du 12.04.2011 « tarifs des services communaux » a été complété comme suit :

SERVICES	Rappel tarifs votés le 12.04.2011, applicables à compter du 01.05.2011	Complément de tarifs à compter du 10.02.2012
Participation aux frais de fonctionnement :		
Bureau de permanence	20 €/ ½ journée 40 € /journée	
Salle de réunion (capacité ≤30 personnes)	43 € / ½ journée 86 € / journée	
Salle pour organisme de formation (location à l'année)	169,00 € / mois	
Locaux organisme de formation 1 ^{ec} étage pavillon Nord de l'ancien collège (location à l'année)	159,00 € / mois	
Cantine ancien collège, Salle du Préau de l'aucien collège, Salle rez-de-chaussée 26 A rue Victor Hugo (foyet tutal) ;		
- Associations de Grenade	0,00€	
- Particuliers et autres 1 jour (de Grenade)	150,00 €	
- Particuliers et autres 2 jours (de Grenade)	230,00 €	
- Extérieurs 1 jour	230,00 €	
- Extérieurs 2 jours	346,00 €	
 Entreprises & sociétés commerciales Tarif supplémentaire pour préparation & décoration des salles 	 81,00 € la demi-journée	300,00 € /jou
Caution salles: - Caution grande salle - Caution petite salle	832,00 € 200,00 €	
Salle de St Caprais (foyer) :		
- Association de Grenade - Particuliers et autres / jour - Caution	 94,00 € 520,00 €	0,00



♦ Décision nº 03/2012 du 02.02.2012 : Signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux, matériels et personnel, entre la Commune de Grenade et l'Association « Les Restos du Cœur » pour la campagne d'hiver 2011-2012.

Considérant la campagne hivernale 2011-2012 des Restos du Cœur,

Considérant qu'il convient de perdurer les actions d'aide alimentaire et d'insertion dans la vie sociale menées par l'association « Les Restos du Cœur » sur le territoire communal,

Considérant qu'il est souhaitable de reconduire la convention de mise à disposition de locaux, de matériels et de personnel au profit de l'Association « Les Restos du Cœur » pour la campagne d'hiver 2011-2012,

il a été décidé de la signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux, de matériels, et de personnel entre la Commune de Grenade et l'Association « Les Restos du Cœur », au titre de la campagne d'hiver 2011-2012

Aux termes de cette convention, la Commune de Grenade mettra à la disposition de l'association « Les Restos du Coeur », durant la campagne d'hiver 2011-2012, les installations, les matériels et le personnel favorisant son activité, soit :

- un local situé « ancienne laiterie rue de Belfort à Grenade »,
- des équipements (mobilier, réfrigérateurs, congélateurs) qui feront l'objet d'un inventaire,
- un véhicule avec chauffeur (une demi-journée par semaine et une journée courant mars pour la collecte annuelle). L'association de son côté s'engage à utiliser le local, les équipements et matériels, en bon père de famille et à des fins

exclusives de distribution de colis alimentaires. Elle contractera également toutes les polices d'assurance nécessaires dans le cadre de l'occupation des locaux.

♦ Décision n° 04/2012 du 15.02.2012 : Marché public de prestations intellectuelles « Assistance à maîtrise d'ouvrage sur des projets d'aménagements urbains pour la commune de Grenade » déclaré infructueux.

Vu la consultation lancée dans le cadre d'une procédure adaptée (articles 26, 28 et 40 du Code des Marchés Publics), concernant l'assistance d'un architecte urbaniste sur des projets d'aménagements urbains sur le territoire communal, Vu l'avis d'appel public à la concurrence (avis affiché et publié sur le site de la commune, la plateforme de dématérialisation de e-marchespublics.com et la Dépêche en date du 18 juin 2010),

Vu l'absence d'offres à la date limite de remise des plis fixée au 6 juillet 2010 (12h30),

le marché de prestations intellectuelles relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur des projets d'aménagements urbains pour la commune de Grenade a été déclaré infructueux conformément aux dispositions de l'article 59 III du Code des Marchés Publics.

Arrivée de Mme Monique LOUGE

Nº 2012/13 - Ressources Humaines.

Assurance des risques statutaires du personnel (CNRACL) : contrat 2012-2013.

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal que depuis 1992, le Centre de Gestion a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires concernant le personnel comme le prévoit le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

A la suite de la résiliation en juin 2011 par le groupement PRO BTP ERP – SOFCAP du contrat groupe attribué jusqu'au 31/12/2013, le CDG31 a engagé une consultation pour assurer la couverture des deux années restantes (2012 et 2013). La remise en concurrence, par voie d'appel d'offres ouvert, du contrat d'assurance statutaire pour les agents sous statut CNRACL, a été votée par le Conseil d'Administration du CDG31 lors de sa séance du 26 septembre 2011.

Le marché correspondant a été attribué à la suite de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 09/12/2011 au groupement AXA France Vie (Assureur) / GRAS SAVOYE (Courtier) et le marché a été notifié par courrier en date du 27 décembre 2011.

Pour les agents relevant du régime de cotisation à la CNRACL (c'est-à-dire les agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires), la proposition apportée à la collectivité est la suivante :

- Décès :	0.15%
- Accident et maladie imputables au service :	0.52%
- Accident et maladie non imputables au service	1.68%
(sauf maladie ordinaire et maternité/adoption)	
- Maternité et adoption :	1.30%
- Maladie ordinaire avec franchise de 10 jours fermes par arrêt	1.20%
- Maladie ordinaire avec franchise de 10 jours fermes par arrêt,	1.31%
(annulée pour plus de 60 jours consécutifs)	
- Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt :	1.04%
- Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours cumulés :	1.20%

Le taux de cotisation étant calculé par addition des taux afférents aux risques couverts.

Ce contrat, souscrit en capitalisation, prendra effet le 1^{er} janvier 2012 pour toute confirmation d'adhésion. Le marché est conclu pour une période de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2013 avec possibilité de résiliation annuelle par la collectivité avec un préavis de quatre mois.

Le CDG31 propose à la structure d'adhérer à ce contrat CNRACL.

Au titre du service qui inclut la gestion des sinistres, le CDG31 percevra une rémunération égale à un montant de 5% du montant des cotisations. L'ensemble des conditions de suivi d'adhésion et des conditions financières sera précisé dans une convention signée avec le CDG31.

Arrivée de Mme Ghislaine FIORITO-BENTROB

Sur proposition de Mr. SCHIELE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- * de demander au CDG31 de souscrire, pour le compte de la collectivité, le contrat CNRACL pour les risques suivants
 - Décès : 0.15%
 Accident et maladie imputables au service : 0.52%
 - Accident et maladie non imputables au service (sauf maladie ordinaire et maternité/adoption)
 - Maternité et adoption : 1.30%

Soit un taux de cotisation global de 3.65%.

Nº 2012/14 - Subvention au Foyer de St Caprais.

Sur proposition de Mr. DELMAS, Maire Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser au foyer de St Caprais, la somme de 466,00 €. (Cette somme représentant le montant des sommes encaissées par la Régie municipale, au cours de l'année 2011, pour la location de la salle du foyer de St Caprais à des particuliers).

N° 2012/15 - Pass Grenade 2011-2012. Participations communales à verser aux associations. (Attitudes, Badminton Club Grenadain, Cercle Nautique, Foyer Rural de Grenade, Grenade Roller Skating, Gymnastique Volontaire, La Compagnie des Gazelles, Multimusique).

Mr. DELMAS, Maire Adjoint, rappelle qu'une convention de partenariat a été signée avec un certain nombre d'associations, dans le cadre du Pass Grenade, pour la période du 01.09.2011 au 31.08.2012, suite aux délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2011 et 13 septembre 2011. Les dispositions de cette convention prévoient que le montant pris en charge par la Collectivité, soit versé aux associations, après communication d'un état récapitulatif trimestriel.

Compte tenu des états récapitulatifs transmis par les associations pour la période du 01.09.2011 au 31.12.2011 (états consultables auprès du secrétariat de la Mairie), il propose le versement des participations suivantes :

Nom de l'Association	Participations à verser à l'Association par la Commune
ATTITUDES	1.626,00 €
BADMINTON CLUB GRENADAIN	130,00 €
CERCLE NAUTIQUE	53,00 €
FOYER RURAL DE GRENADE	1.146,00 €
GRENADE ROLLER SKATING	462,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	867,00 €
LA COMPAGNIE DES GAZELLES	180,00 €
MULTIMUSIQUE	3.772,00 €

^{*}d'autoriser Mr. le Maire à signer les certificats d'adhésion au contrat et la convention de souscription et de gestion correspondante.

^{*}d'inscrire au Budget Prévisionnel les sommes correspondantes.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les participations à verser aux associations : Attitudes, Badminton Club Grenadain, Cercle Nautique, Foyer Rural de Grenade, Grenade Roller Skating, Gymnastique Volontaire, La Compagnie des Gazelles, Multimusique.

Nº 2012/16 - Modification de la composition du Comité Consultatif « Affaires Scolaires ».

Mme LE BELLER, Maire Adjoint, rappelle que, par délibération en date du 8 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé de créer un comité consultatif « Affaires Scolaires » sur le territoire de la commune de Grenade. La composition de ce comité a été fixée, sur la durée du mandat municipal en cours, de la façon suivante :

- l'Adjoint aux Affaires Scolaires,
 - l'Adjoint à la Jeunesse,
 - les conseillers délégués sur les écoles,
- les Directeurs (trices) d'école Grenade et Ondes,
 - le ou la Président(e) des Parents d'Elèves FCPE ou son représentant,
 - un représentant des Parents d'Elèves de l'école de St Caprais,
- un représentant des Parents d'Elèves de l'école d'Ondes,
 - la responsable du Service Scolaire.

Elle propose au Conseil Municipal d'apporter une modification au niveau de la composition de ce comité et de remplacer le membre désigné sous l'intitulé: « le ou la Président(e) des Parents d'Elèves FCPE ou son représentant » par « un représentant des Parents d'Elèves pour chacune des écoles de Bastide et de JC Gouze ».

Mr. VIZZINI rappelle que lors de la création de ce comité consultatif, le groupe Minoritaire a demandé à pouvoir participer, estimant que c'est l'endroit où se prennent les décisions concernant les affaires scolaires. Le groupe Minoritaire profite de cette mise à jour pour réitérer sa demande. Mr. VIZZINI fait remarquer que dans un article paru dans le dernier bulletin, les élus de la Majorité indiquaient qu'ils avaient tendu la main aux élus de la Minorité et que ces derniers l'avaient refusée. Il pense que c'est aujourd'hui une bonne occasion pour que cette main soit tendue à nouveau, compte tenu notamment du contexte actuel des affaires scolaires avec les problèmes d'effectifs sur les écoles de St Caprais et Ondes.

Mr. le Maire demande si d'autres conseillers municipaux souhaitent intervenir.

Mr. SOULAYRES prend la parole et se dit surpris de ne pas voir inscrit à l'ordre du jour, un point concernant les écoles de St Caprais et d'Ondes. Il explique qu'il a sollicité Mr. le Maire par courrier en demandant que cette question soit abordée en Conseil Municipal. Il précise que Mr. le Maire lui a répondu que ce point serait examiné en premier lieu, par les différents comités et commissions, puis qu'il serait inscrit à l'ordre du jour d'une séance du Conseil Municipal. Mr. SOULAYRES s'étonne : les divers comités et commissions ont été réunis, le point n'apparaît toujours pas à l'ordre du jour alors que Mr. le Maire s'y était engagé.

Mr. le Maire répond qu'il n'était peut-être pas nécessaire de passer cette question à l'ordre du jour, la situation ayant été éclaireie au niveau du comité consultatif et de la commission des affaires scolaires. Il indique que les informations ont été transmises.

Mr. VIZZINI ajoute : « la boucle est donc bouclée ».

Mr. le Maire indique que les choses ont aujourd'hui bien avancé sur la résolution du problème.

Mr. VIZZINI fait remarquer que c'est une information en Conseil Municipal qui était demandée. Il termine en indiquant qu'il prend acte du fait que ce point n'a pas été portée à l'ordre du jour du Conseil Municipal, contrairement à la demande du groupe Minoritaire.

Mr. le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification proposée et arrête la composition du Comité Consultatif « Affaires Scolaires », sur la durée du mandat municipal en cours, comme suit :

- l'Adjoint aux Affaires Scolaires,
- l'Adjoint à la Jeunesse,
- les conseillers délégués sur les écoles,
- les Directeurs (trices) d'école Grenade et Ondes,
- un représentant des Parents d'Elèves pour chacune des écoles de Bastide et de JC Gouze,
- un représentant des Parents d'Elèves de l'école de St Caprais,
- un représentant des Parents d'Elèves de l'école d'Ondes,
- la responsable du Service Scolaire.

N° 2012/17 - Suppression des fêtes foraines dites « de Printemps » et « de la St Luc ».

Mr. ANSELME, Conseiller Municipal délégué, explique au Conseil Municipal, que, depuis plusieurs années, les fêtes foraines traditionnellement installées à l'occasion de la foire « de Printemps » au mois de mars, et de la foire de la St Luc au mois d'octobre, ne connaissent plus qu'une fréquentation très limitée des forains et des clients. Les forains se plaignent de ne pas travailler et sont alors très réticents pour produire les documents obligatoires et acquitter leurs droits de place.

Il ajoute que la foire de la St Luc est par ailleurs une foire commerciale importante qui nécessite un grand nombre de places de stationnement. La fête foraine installée, à cette occasion, sur le quai de Garonne, diminue considérablement le nombre de places de parking disponibles.

Pour ces raisons, il propose au Conseil Municipal de supprimer ces deux fêtes foraines et précise que le Syndicat National des Industriels Forains a été avisé, par courrier en date du 3 novembre 2011.

Mr. VIZZINI juge cette position radicale. Il dit savoir comme tout le monde que l'installation des forains sur le quai de Garonne pose des problèmes, notamment en termes d'évacuation des eaux usées, de ramassage des ordures. Il s'interroge sur cette décision aussi catégorique et demande si un autre site n'aurait pas pu être trouvé.

Mr. ANSELME répond par la négative, le quai de Garonne étant le seul endroit disponible. Pour avoir été lui-même confronté aux forains, il indique que la situation était devenue conflictuelle. Il indique qu'il était très difficile les derniers temps de négocier, d'obtenir les documents obligatoires, et le paiement des emplacements. Il ajoute que les forains se servaient de cet espace pour remettre en état leur manège pendant la saison « morte ». Par ailleurs, pour la foire de la St Luc, la fête foraine diminue considérablement le nombre de places de stationnement. La municipalité a donc fait un choix. Mr. ANSELME termine en indiquant que le Syndicat National des Industriels Forains a été avisé.

Mr. le Maire précise que ce n'est pas uniquement un choix. Depuis trois ans, plusieurs réunions avec les représentants des forains ont été organisées suite à des situations conflictuelles répétées.

Mr. VIZZINI demande si la commune a obtenu l'accord du Syndicat National des Industriels Forains.

Mr. ANSELME répond qu'un courrier a été adressé mais qu'il n'a pas reçu de réponse.

Mr. VIZZINI pense que cela signifie peut-être qu'ils ne sont pas forcément d'accord.

Mr. ANSELME estime que les règles ont été respectées.

Mr. le Maire ajoute que les forains profitaient de ces périodes « intermédiaires » pour s'installer pendant plusieurs jours, pour rénover leur matériel.

Mme D'ANNUNZIO demande pourquoi la population n'a pas été consultée sur le sujet car elle pense que les anciens grenadains tiennent à ces fêtes foraines. Elle indique qu'elle votera contre, notamment en ce qui concerne la fête foraine de la foire de la St Luc. Elle dit apprendre ce soir cette décision et pense qu'il y aura de nombreux mécontents. Même si elles sont peu fréquentées, elle pense qu'il faut conserver les fêtes foraines, au moins celle de la foire de la St Luc, afin de conserver une animation dans le village. Concernant le manque de places de stationnement pour la foire de la St Luc, elle pense que les gens peuvent aller se garer plus loin.

Mr. le Maire indique à Mme D'ANNUNZIO que ses remarques seront consignées dans le procès verbal et propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 6 voix contre (Mme D'ANNUNZIO, Mr. VIZZINI, Mme VOLTO qui lui a donné pouvoir, Mr. SOULAYRES, Mme PUISSEGUR-GAZEAU qui lui a donné pouvoir, et Mr. MAUTOR).

- décide de supprimer les fêtes foraines associées à la foire de Printemps et à la foire de la St Luc,
- charge Mr. le Maire de prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de cette décision,
- autorise Mr. le Maire à signer toutes pièces dans cette affaire.

N° 2012/18 - Acceptation P.S.I. du Conseil Général / aspirateur de déchets pour le nettoyage de la ville.

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, fait part au Conseil Municipal, de la décision de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 30.11.2011 relative à l'attribution d'un prêt sans intérêt, d'un montant de 7.107,03 € (représentant 50% de la dépense retenue) sur 8 ans, pour l'acquisition d'un aspirateur de déchets pour le nettoyage de la ville.

Il propose au Conseil Municipal d'accepter ce prêt sans intérêt.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le prêt sans intérêt accordé par le Département, d'un montant de 7.107,03 €, sur 8 ans, pour l'acquisition d'un aspirateur de déchets pour le nettoyage de la ville.
- autorise Mr. le Maire à signer le contrat de prêt correspondant,
- s'engage à prévoir le financement de cette opération au budget communal.

N° 2012/19 - Acceptation P.S.I. du Conseil Général / réhabilitation de l'immeuble communal 10A, allées Alsace Lorraine.

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, fait part au Conseil Municipal, de la décision de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 30.11.2011 relative à l'attribution d'un prêt sans intérêt, d'un montant de 8.292,06 € (représentant 50% de la dépense retenue) sur 8 ans, pour la réhabilitation de l'immeuble communal situé 10A, allées Alsace Lorraine.

Il propose au Conseil Municipal d'accepter ce prêt sans intérêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le prêt sans intérêt accordé par le Département, d'un montant de 8.292,06 €, sur 8 ans, pour la réhabilitation de l'immeuble communal situé 10A, allées Alsace Lorraine.
- autorise Mr. le Maire à signer le contrat de prêt correspondant,
- s'engage à prévoir le financement de cette opération au budget communal.

Nº 2012/20 - Acceptation P.S.I. de la CARSAT / réhabilitation de la maison Chiomento en centre social.

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, fait part au Conseil Municipal, de la décision de la CARSAT concernant l'attribution d'un prêt sans intérêt, d'un montant de 102.531 € (représentant 50% de la dépense retenue), sur 20 ans, dans le cadre de la réhabilitation de la maison Chiomento en centre social, et plus particulièrement pour la création d'un espace destiné au séniors au sein de cette structure.

Il propose au Conseil Municipal d'accepter ce prêt sans intérêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le prêt sans intérêt accordé par la CARSAT, d'un montant de 102.531 €, sur 20 ans, dans le cadre de la réhabilitation de la maison Chiomento en centre social, et plus particulièrement pour la création d'un espace destiné aux séniors.
- autorise Mr. le Maire à signer le contrat de prêt correspondant,
- s'engage à prévoir le financement de cette opération au budget communal.

N° 2012/21 - Vente des parcelles cadastrées Section C n° 129 et 1919 lieu-dit « Bordes d'Ondes ».

Mr. LACOME, Maire Adjoint, fait part au Conseil Municipal du souhait de Mr. Jean-Michel SIBIAL, d'acquérir deux terrains communaux contigus à la parcelle qu'il détient « Bordes d'Ondes ». Les terrains en question cadastrés Section C n° 129 et 1919, sont situés en zone agricole et représente une superficie totale de 19 a 36 ca (cf plan joint en annexe).

Les services de France Domaine ont estimé la valeur vénale de ces terrains à 0,50 €/m², soit 640 € HT pour la parcelle C n° 129 et 330 € HT (arrondi) pour la parcelle C n° 1919. Ce prix a été proposé au requérant qui l'a accepté.

Mr. KACZMAREK souhaite que soit précisé dans la délibération, le fait que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Mr. LACOME précise que sauf indication contraire spécifiée dans la délibération, c'est toujours l'acheteur qui prend en charge les frais d'acte. Si rien n'est mentionné, c'est cette règle qui s'applique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de la vente des parcelles cadastrées Section C n° 129 et 1919, situées « Bordes d'Ondes », d'une contenance totale de 1936 m², à Mr. Jean-Michel SIBIAL, domicilié 66, rue Castelbajac à Grenade, moyennant la somme de 1160 € (Mille cent soixante euros).
- autorise Mr. le Maire à signer toutes pièces dans cette affaire et notamment l'acte à intervenir en l'Etude de Me BALZAME, Notaire à Grenade.
- précise que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur

N° 2012/22 - Cession à la C.C.S.G. d'un terrain en vue de la construction d'une crèche intercommunale. Précision à apporter à la délibération du Conseil Municipal du 14.09.2010.

Mr. LACOME, Maire Adjoint, rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 14.09.2010, s'est prononcé favorablement sur la cession à à la Communauté de Communes Save et Garonne (C.C.S.G.), moyennant l'euro symbolique, d'un terrain d'une superficie d'environ 1.500 m², issu de la parcelle cadastrée Section F n° 130, situé lieu-dit « Mélican », dont la commune est devenue propriétaire suivant un acte d'échange passé avec les Consorts PENAZZO-BOSC, auprès de Me CHWARTZ, le 30.06.2010,

Le Conseil Municipal avait à l'époque, autorisé Mr. DELMAS, 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces dans cette affaire, et notamment l'acte notarié à intervenir.

Il s'avère, qu'après arpentage, le terrain à céder à la CCSG représente exactement 1256 m².

Mr. LACOME proposé au Conseil Municipal de préciser la délibération du 14.09.2010 en ce sens, les autres dispositions demeurant inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

N° 2012/23 - Zones Humides / Plan de gestion 2012-2014 de l'Île de Martignac et du bras mort de Fontaine. Approbation du programme et du plan de financement, demandes de subventions.

Mr. BOISSE, Conseiller Municipal délégué, rappelle que l'ile de Martignac et le bras mort de Fontaine bénéficient depuis 2010, d'une gestion écoresponsable par la commune de Grenade.

Il précise que, sur une superficie de 40 ha environ, le plan de gestion 2010-2011 a consisté à la mise en œuvre des actions suivantes : Nettoyage des décharges et ramassage régulier des déchets,

Fermeture aux véhicules motorisés et affichage règlementaire,

Lutte contre les invasives

Suivi fonctionnel et écologique,

Surveillance du site,

Sensibilisation des riverains et animations pédagogiques,

Articles de communication,

Suivi administratif, technique, budgétaire ...

et a été financé comme suit :

	Taux prévisionnel	Coût prévisionnel	Taux réel	Coût réel
Agence de l'Eau	50 %	5.241,92 €	33,30 %	5,241,92 €
Région Midi-Pyrénées	20 %	2.096,77 €	13,30 %	2.096,77 €
Commune	30 %	3.145,15 €	53,40 %	8.409,03 €
TOTAL	100 %	10.483,85 €	100 %	15,747,72 €

Mr. BOISSE indique que le bilan de ce plan a permis de montrer l'efficacité des actions et la nécessité de poursuivre certaines d'entre elles.

Il ajoute que la commune de Grenade souhaite reconduire un programme sur 2012-2014. Le nouveau plan de gestion serait la continuité du plan de gestion 2010-2011. Il viserait à maintenir la dynamique de conservation et de réhabilitation des fonctionnalités des deux sites. Les actions proposées seraient moins lourdes, compte tenu des actions déjà menées sur le plan de gestion précédent ; le coût financier serait donc moindre.

Comme le précédent, le plan de gestion 2012-2014 s'effectuerait en partenariat avec la CATeZH Garonne, animée par Nature Midi-Pyrénées. Le diagnostic réalisé par le CATeZH Garonne a permis de mettre en évidence un certain nombre d'enjeux et d'établir un plan d'actions (documents joints en annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le programme de gestion 2012-2014 de l'Île de Martignac et du bras Mort de Fontaine, dont le coût a été estimé à 4.746,00 €.
- sollicite l'aide de l'Agence Adour-Garonne à hauteur de 50 % et de la Région à hauteur de 20 %.
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au Budget de la commune,
- autorise Mr. le Maire à signer toutes pièces dans cette affaire.



N° 2012/24 - Zones Humides / Plan de gestion 2012-2014 du site de la Nautique. Approbation du programme et du plan de financement, demandes de subvention.

Mr. BOISSE, Conseiller Municipal délégué, informe le Conseil Municipal du souhait de la commune de Grenade d'engager un projet de conservation et de gestion du site de la Nautique. Situé au Nord de Grenade, ce site représente une superficie d'environ 4,5 ha. De par la diversité de ses habitats, de ses fonctionnalités et de sa proximité avec la ville, il présente un fort potentiel en matière de sensibilisation aux zones humides et au fonctionnement du fleuve.

Il précise que le plan de gestion s'effectuerait en partenariat avec la CATeZH Garonne, animée par Nature Midi-Pyrénées. D'une durée de 3 ans (2012-2014), il aurait comme vocation principale l'éducation à l'environnement et la conservation des espaces naturels.

Le diagnostic réalisé par le CATeZH Garonne a permis de mettre en évidence un certain nombre d'enjeux sur ce site et d'établir un plan d'actions (documents joints en annexe).

Mr. DELMAS ajoute qu'il est prévu un, voire deux chantiers jeunes sur ce site, durant l'été prochain.

Mr. le Maire pense que ce sont des actions très importantes tant sur le plan écologique que sur l'aspect apprentissage de la Garonne. Il invite tout le monde à s'y intéresser.

Mr. BOISSE se dit satisfait car à chacune de ses visites sur site, il a pu constater le travail et les progrès réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le programme de gestion 2012-2014 du site de la Nautique, dont le coût a été estimé à 6.782,75 €.
- sollicite l'aide de l'Agence Adour-Garonne à hauteur de 50 % et de la Région à hauteur de 20 %.
 - s'engage à prévoir les crédits nécessaires au Budget de la commune,
 - autorise Mr. le Maire à signer toutes pièces dans cette affaire.

Nº 2012/25 - Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers / Approbation des nouveaux statuts.

Mme CHAPUIS-BOISSE, conseillère municipale, déléguée au SMBVH, informe que le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers (SMBVH), au cours de sa séance du 05.01.2012, s'est prononcé favorablement sur la nouvelle rédaction des statuts du SMBVH.

Elle précise que les modifications apportées concernent :

a ą

- L'intégration d'un quatrième critère de répartition « la superficie du bassin versant » à hauteur de 5%,
- La diminution du pourcentage « longueur de rives » qui passe de 30% à 25%,
 - La globalisation de la répartition financière dans un même tableau de l'ensemble des cours d'eau, hors SIAH,
 - La classification des cours d'eau en fonction de leur taille en leur affectant à chacun un coefficient de pondération.

Par ailleurs, il a été décidé, concernant la répartition des sièges, que le nombre d'élus par collectivités membres appelés à siéger au sein du Conseil Syndical, serait calculé sur le seul critère de la « population ».

Conformément aux articles L5211.18 et L5211.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des communes adhérentes sont consultées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la nouvelle rédaction des statuts du SMBVH telle que jointe en annexe.

N° 2012/26 - Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers. Avis à donner sur la demande d'adhésion des communes de Lavalette, Montrabé et Saint Jean.

Mme CHAPUIS-BOISSE, conseillère municipale, déléguée au SMBVH, informe que le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant le l'Hers, au cours de sa séance du 5 janvier 2012, s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion des communes de Lavalette, Montrabé et Saint-Jean.

Elle précise que ces demandes d'adhésion sont consécutives à la décision du Comité Syndical du SIAH de la Sausse qui s'est prononcé sur sa dissolution.

Conformément aux articles L5211.18 et L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des communes adhérentes sont consultées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable concernant la demande d'adhésion des communes de Lavalette, Montrabé et Saint-Jean au SMBVH.

Nº 2012/27 - Bibliothèque municipale / Autorisation de sortie d'ouvrages de l'inventaire communal.

Suite au désherbage annuel autorisé par délibération du 31.03.2009,

Sur proposition de Mme LOUGE, Maire Adjoint,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la sortie des ouvrages dont la liste est jointe en annexe, de l'inventaire communal. Selon leur état physique et leur contenu, ces ouvrages seront donnés ou pilonnés.

Nº 2012/28 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, rappelle que la loi du 6 février 1992 oblige les communes de plus de 3500 habitants à organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote par le conseil municipal. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) n'a aucun caractère décisionnel.

Le DOB a pour objectif d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et doit donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

Mr. SCHIELE débute sa présentation :

I - LE CONTEXTE: BUDGET DE L'ETAT EN 2012 ET EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES.

L'effort de redressement des comptes publics engage l'ensemble des acteurs de la dépense publique. Les transferts de l'Etat vers les collectivités territoriales représentent environ 20% du budget de l'Etat.

La loi de finances pour 2012 prévoit un retour du déficit à 4.5% du PIB en 2012 puis 3% en 2013.

I - L'EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT

En 2010, le gouvernement a décidé le gel en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, à compter de 2011 et pour une durée de 3 ans. L'ensemble des concours financiers et subventions aux collectivités, à l'exclusion du FCTVA et du produit des amendes de police, sont touchés par ce gel.

Néanmoins, l'augmentation annuelle de la population et le développement de l'intercommunalité, engendrent des redéploiements de crédits importants.

Ainsi plusieurs dotations, considérées comme des variables d'ajustement, vont parfois connaître des diminutions sensibles.

Les estimations présentées dans le tableau « Comparatif dotations » sont basées sur une évolution liée à la population communiquée par l'INSEE en décembre 2011 qui passe de 7522 hbts à 7849hbts.

Cette estimation engendre une recette de fonctionnement complémentaire de 55 000€ environ

La notification de la DGF (dotation forfaitaire) est intervenue depuis la commission des finances. La recette est supérieure à la prévision (+ 12 000€ environ).

La dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) devraient être communiquées mi-mars.

Comparatif Dotations 5.03.2012

	2007	2002	2005	2002	2002	2003	2010	2011	INSEE 2012	Notifié 2012
Population INSEE	6382	5323	7142	7142	5471	6776	7207	75.22	7849	
Places caravanes	0	o	ន្ត	R	g	R	ន	æ	23	
Res. Secondares	33	15	37	37	3,	37	23	ដ	22	
Population DGF	7025	7025	7219	7219	3548	6833	7263	7554	7897	
Population DCF notifice								7584		
						•				
Potential Financiar par population DGF	(1) (1) (1) (2) (2) (3) (3) (3) (3) (3) (3) (3) (3) (3) (3	20,02	490.56	512,40	417.05	628,79	600.17	511.23		
potenties financies par hit de la strate	1200 100 100 100 100 100 100 100 100 100	738,22	07.023	843.93	884,96	901,36	337,19	897,68		
									-	
DOTATION FORFAITAIRE	377 473,00 €	880 188,00 €	913 819,00 €	327 694,00 C	1 180 295,00 €	1 040 753,00 €	96€ 343,00 €	3779 251,00 €	1 008 062,74 €	1 020 143,00 %
Base		507.403,00 €	3 00,138 ato	€50,950,00 €	902 €37.20 €	767 255,00 €	€77 822.00 €	710 765,30 €	739 536,74 €	751 817,00 €
Superficie		11 103,00 €	11 330,00 €	11 543,00 €	:1723.30 €	11 875.00 €	11 929,00 €	11 929,00 €	11 929,00 €	11 929,00 €
Compt. Do expensive		251 714,00 €	253 430,00 €	255 015,00 €	256 343,00 €	251 216,00 €	246 192,00 €	246 :92,00 €	246 192,00 €	246 192,00 G
Comp. Part salaires To et boisses DCTP		3 362,00 €	10 008.00 C	10 185.00 €	10 292,00 €	10 374,30 €	10 405,00 €	10.405,00 €	10.405,00 €	10 405,00 €
	_									
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	₹73 394,00 €	201 683,00 €	239 035,00 €	267 883,00 €	422 943,00 €	279 165,00 €	330 382,00 €	373 006,00 C	394 536,06 €	
Fraction bours centre	126 304,00 €	149 252,00 €	181 036,00 C	204 883,00 €	337 442,00 €	207 562,00 €	247 110,00 €	274 567,00 €	228.436,833 (
fraction pérbouation	3 00,005 €	52 148.00 €	57 599,00 E	62 859.00 E	25 501,00 €	71 605,00 €	£3.772,00 €	91 063,00 €	94.749.23 E	
Part potential financiar	27.879,00 €	30 677,00€	34 349,00 €	36 835,00 €	57 332,00 €	35 754,00 €	40 375.00 E			
Part voine	4217.00 €	4 659,05 €	\$ 008,00 €	5 545,00 €	6 071,00 €	12 641,00 €	13 229,00 €			
Part population 3 à 16 ans	15 554,00 €	16 870,00 €	13 562,00 €	20 479,00 €	22 008.00 €	23 270,00 €	29 65€,00 €			
fraction Cibio		-						13 458,00 C	13 400,00 G	
DOTATION NATIONALE DE PEREGUATION	204 132,00 €	274 271,00 €	228 867,00 €	227 222,00 €	401 521.00 €	207 125,00 €	210 814,00 €	266 876.00 €	277 679,13 €	
Part oracioalo	161 589,00 €	170 490,00 €	192 754,00 €	190 028,00 €	333 233.00 €	162 647,00 €	166 263.00 €	214 509.00 €		
Moloration DNP	42 583,00 €	43 721,00 €	46 113,00 €	47 196.00 €	68 288,00 €	40 478.00 €	24345,00 €	52,367,00 €		
Potentiel fiscal TP par pop DGF	128,72 G	132,71	136,55	139,29	*17.24	168.32 €	169,07 €	162.15€		
Penendel fiscal TP de la strate	329,16 €	338,35	342,64	352.65	368,70	376,11 €	390,22 €	412.39€		
TOTAL par population DGF	177,87 €	184,50 €	192.79 €	198,46 €	210,05€	223,48 C	384.7 E			
TOTAL Docations	1 249 549,00 €	1 296 087,00 €	1 391 721,00 €	1 432 799,00 €	2 005 519,00 €	1 527 046,00 €	1 487 844,00 €	1 625 253,00 €	1 630 327 92 €	
	•									

II - LE NOUVEAU SYSTEME DE PEREQUATION HORIZONTALE : le FPIC,

Extrait article de Maire info du 12 janvier 2012

« L'article 144 de <u>loi de finances pour 2012</u> fixe les modalités d'application du nouveau fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui se mettra en place progressivement à compter de 2012. En 2016, ses ressources atteindront 2% des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre (soit environ un milliard d'euros). Pour les années 2012, 2013, 2014 et 2015, la montée en puissance est fixée à respectivement 150 (au lieu de 250 initialement prévus), 360, 570 et 780 millions d'euros.

Ce fonds est alimenté par un prélèvement sur les recettes soit des communes isolées, soit des communautés de communes en fonction d'un nouvel indicateur de richesse: le «potentiel financier». Pour déterminer les collectivités contributrices et éviter les effets de seuil, un dispositif est mis en place qui consiste à appliquer à la population d'un territoire un coefficient croissant en fonction de la taille démographique des collectivités. Le prélèvement sera effectué sur les ensembles intercommunaux ou, à défaut, sur les communes isolées, dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 0,9 fois la moyenne. Ce prélèvement sera réparti entre l'EPCI et ses communes membres :

- soit en fonction de critères fixés par la loi,
- soit par accord local, à la majorité qualifiée (EPCI et communes), en fonction du CIF et d'autres critères,
- soit, à l'unanimité du conseil communautaire, selon des critères librement définis.

Bénéficieront du reversement du fonds, sous réserve que leur effort fiscal soit supérieur à 0,5:

- 60% des ensembles intercommunaux classés en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges.
- les communes n'appartenant à aucun groupement à fiscalité propre dont l'indice synthétique de ressources et de charges est supérieur à l'indice médian.

Il appartiendra aux communautés de procéder à la répartition interne des attributions.

Le vote de la loi datant de fin décembre 2011, aucune donnée chiffrée ou simulation n'a été communiqué aux communes et aux EPCI.

Aucune recette ou dépense n'a, pour l'instant, été intégrée, à ce titre, dans le projet de budget.

Mr. SCHIELE ajoute qu'à priori, les intercommunalités dites « riches » paieront pour d'autres plus pauvres. Il y aura ensuite une répartition selon des modalités à définir pour les communes. Il était prévu 250 millions d'euros au départ pour 2012, il n'y aura que 150 millions d'euros au final.

III - LES DONNEES FISCALES

En 2011, les bases fiscales ont évolué comme suit :

- Taxe d'habitation (TH): + 4.08%
- Taxe sur le foncier bâti (TFB): +6.45%
- Taxe sur le foncier non bâti (FNB): +1.17%

Les bases prévisionnelles et allocations compensatrices ont été communiquées par les services fiscaux répondant à une demande téléphonique.

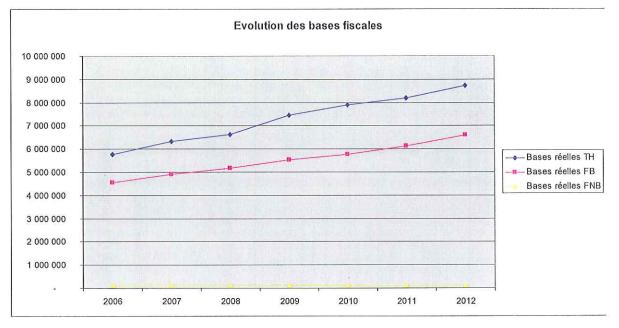
La commune enregistre une augmentation sensible de ses bases sur les taxes foncières et d'habitation

- Taxe d'habitation (TH): +6.30%
- Taxe sur le foncier bâti (TFB): +7.70%
- Taxe sur le foncier non bâti (FNB): +1.32%

Dans cette hypothèse et sans évolution des taux, le produit des contributions directes s'élèverait à 3 295 730€ soit 235 975€ de plus qu'au BP 2011 et 212 779€ de plus que la réalisation 2011.

Au cas d'évolution du taux de TH de 15.17% à 15.63%, le produit complémentaire sera de 40 125€ environ.

La revalorisation des bases a été fixée pour 2012 à 1.8%.



Montant des allocations compensatrices communiquées par les services fiscaux :

- Allocation compensatrice foncier bâti : 23 564€ + 9.492 € = 33.056 €
- Allocation compensatrice foncier non bâti : 27 173€
- Allocation compensatrice habitation: 78 210€
- Allocation compensatrice TP: 10 450€.

Soit un total de 148 889€.

La commune enregistre une perte de 7 175€ entre 2011 et 2012.

A titre d'information les recettes encaissées par la CCSG pour le territoire de la commune de Grenade ont représenté en 2011 :

- 647 672€ pour la TH
- 4 803€ pour le FNB
- 483 814€ pour la Cotisation foncière des entreprises

Soit un total de 1 136 289€

Auxquelles il faut ajouter:

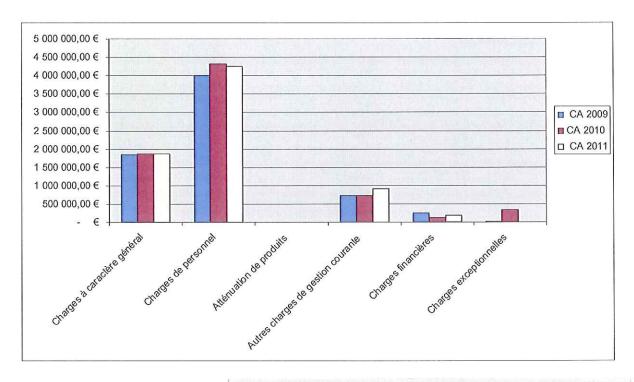
- 978 608€ de taxe OM
- 7 323€ d'IFER

Le tableau-affiche n° 1288M de « Fiscalité directe locale » pour l'année 2011 a été transmis aux communes et EPCI.

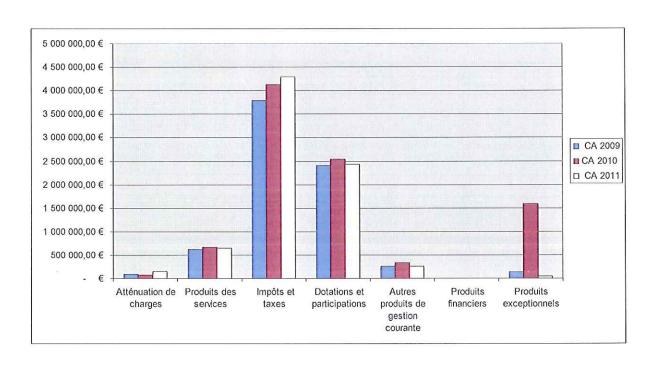
TABLEAU-AFFICHE N° 1288 M 3090675 Réduit D Département Fiscalité directe locale Commune Région 53031 () (ii) 7323 5283 O Nom du signataire : HERVE LE FLOC'H-LOUBOUTIN 2042 Reduit C N - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES V - TOTAL DES SOMMES REVENANT A LA COMMUNE 26,00 325 4,04 8 2 3 Réduit B Perçue au profft de : EPCI CC SAVE ET GARONNE Le: 02/02/12 - Le fonds de promotion de l'artisanat. Contribution of majoration perçues par l
 Le fonds d'assurance form artisans. Coffsation calsse assurance accident agricole axe spéciale d'équipement additionnelle à la -Le conseil régional de formation... Taxe d'enlèvement des ordures ménagères... D'agriculture De chambre de commerce et g'industrie. De chambre de métiers et de l'artisanat : Cotisation foncière des entreprisés... Reduit A A: TOULOUSE Taxe foncière non bâtie.... Taux pour frais de chambre Droit additionnel. 15.50 6313602 973608 II - TAXES ANNEXES Droft proportionnal... - Drofts fares.... Taxe foncière bâtie Plein axe d'habitation Taxes principales... Liberté - Égalles - Francelles RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTREE DO BUBGET DES COMPTES PUBLICS ET DELA RÉPORAZ DELÍGIAT Produit Base אונפי 647672 4803 112509 1231549 2957489 483814 1725540 483814 5458913 Produit 7590 Total 1 - TAXES PRINCIPALES (dans les rôles généraux de 2011) Base 8257254 417148 1673518 5897315 6343502 6136346 117148 Total des produits des taxes principales Département 1231949 Base 3773 15.17 28,12 10,2% 4,10 28,97 Perçue au profit de : cc save et Gardine Pour extrait conforme aux rôles de 2611 1136289 77,SE Taux EPC! 112 TRESORERIE GRENADE-CADOURS : . 310 HAUTE-GARONNE Cotisation foncière des entreprises: TOTAL PRODUIT TOTAL PRODUCT TOTAL PRODUIT - Syndicat - EPCI (fiscalité additionnelle)... TOTAL PRODUIT Centre des finances publiques : Commune: 232 GRENADE - Syndicat..... fiscalité de zone)... Commune..... (fiscalité éolienne). Taxe Additionnelle au -Commune..... Taxe sur le foncier non bâti : Syndicat Foncier Non Bâti Taxe sur le foncier bâtic -Département Taxe d'habitation: - Commune - Syndicat ---Sindicat -Сотпипе FPCI - EPCI Commune 3090675 Direction i iii

IV - STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES DEPENSES ET RECETTES RELLES DE **FONCTIONNEMENT**

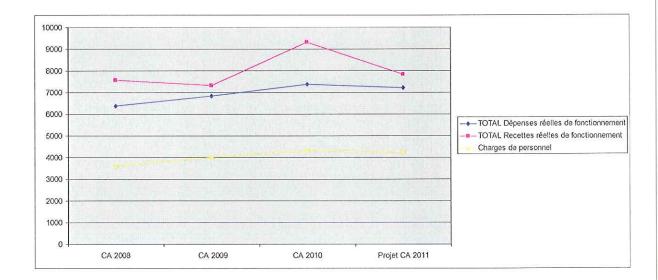
FONCTIONNEMENT 2011	Commune	CCAS	C. Ecoles
Dépenses liquidées	7 516 101,23 €	414 547,29 €	2 321,00
Recettes liquidées	7 922 206,57 €	418 969,56 €	2 150,00
DEFICIT			
Résultat propre à l'exercice 2011 EXCEDENT	406 105,34 €	4 422,27 € -	171,00
DEFICIT			
Résultat antérieur reporté	600 000,00 €	46 547,45 €	441,50
EXCEDENT	600 000,00 €	40 047,40 €	111100
DEFICIT			
Résultat de clôture au 31/12/2011 EXGEDENT	1 006 105,34 €	60 969,72 €	270,50
INVESTISSEMENT 2011	Commune	CCAS	C. Ecoles
Dépenses liquidées	2 667 404,22 €	3 977,98 €	
Recettes liquidées	3 831 684,33 €	4 408,24 €	
DEFICIT DEFICIT			22.
Résultat propre à l'exercico 2011 EXCEDENT	1 164 280,11 €	490,28 €	
DEFICIT	659 974,32 €	- 6	
Résultat antérieur reporté		10.2	8
EXCEDENT	- €	11 869,15 €	
DEFIGIT D / Inv (c/ 001" solde dimensissement reports)	- €	- €	-
Résultat de clôture au 31/12/2011, à reporter <u>obligatoirement</u> au BP n+1 R/Inv (c/ 001 'goVe dinvestissement reporté')	504 305,79 €	12 359,41 €	-
EXCEDENT	004 000,70 0	12 000111 4	
CREDITS A REPORTER		2 2 4 2 2 2 5	
Dépenses	491 725,00 €	6 856,00 €	•
Recelles	49 470,00 €	6 856,00 €	
DEFICIT	442 255,00 €	0 000,00 €	
Résultat des crédits reportés EXCEDENT	- €	- €	
DEFICIT	- e	- €	
Résultat global d'investissement au 31/12/2011, à couvrir (si déficit) obligatoirement au BP n+1 R/Inv (c/1068 'Excédents de fonct. Capitaisés')			
EXCEDENT	62 050,79 €	5 503,41 €	•
AFFECTATION DU RESULTAT D			
Affectation (obligatoire) en investissement R c/1088	- €		
Affectation (complementaire) on investissement R c/1068	423 416,00 €		
Report en fonctionnement	582 689,34 €		
Couverture du déficit de fonctionnement TOTAL	1 006 105,34 €	. €	



	CA 2009	CA 2010	CA 2011
Charges à caractère général	1 844 398,90 €	1 865 516,71 €	1 869 230,97 €
Charges de personnel	4 007 686,98 €	4 318 985,34 €	4 250 011,06 €
Atténuation de produits	- €	- €	- €
Autres charges de gestion courante	719 880,15 €	727 157,44 €	906 052,73 €
Charges financières	245 436,71 €	127 110,55 €	191 082,97 €
Charges exceptionnelles	24 044,74 €	332 015,00 €	7 244,92 €



	CA 2009	CA 2010	CA 2011
Atténuation de charges	95 314,46 €	73 655,39 €	148 206,42 €
Produits des services	618 604,60 €	658 335,03 €	652 209,36 €
Impôts et taxes	3 797 671,12 €	4 128 143,33 €	4 293 166,78 €
Dotations et participations	2 398 683,25 €	2 537 776,16 €	2 437 328,63 €
Autres produits de gestion courante	263 473,20 €	325 404,47 €	257 943,88 €
Produits financiers	7 476,80 €	6 428,67 €	5 309,46 €
Produits exceptionnels	133 709,02 €	1 592 355,05 €	41 071,55 €
Autres produits de gestion courante Produits financiers	263 473,20 € 7 476,80 €	325 404,47 € 6 428,67 €	257 943,88 € 5 309,46 €



EVOLUTION MASSE SALARIALE 23.02.2012

	Dec. 2002 N. S. S.	0.000 2000 VOLUME	2004	2005	2000	2002	2008	2 CA COCC	2010 13554	7.00 (2011)	5. 2012 C
(results) or estimo 2011 or 2012)	2018 275,00 €	2 004 339,00 €	2 000 240,00 €	2 163 307,00€	3 025 333,00 €	3 346 060,00 C		4 007 687,00 €	4378385,24 C	4 350 011,06 €	7.4.520.500,00 C
	大の かんでいない ない を	7690	1,897.	2,36%	1			10,87%	7.77%	-1,60%	CONTROL 55% WILLIAM
offse or estime 2011 of 2012)	556 675,00 €	\$ 534.00 €		777 194.00 €		l		234 438,00 €	288 39€,00 €	250 481,00 €	312.000.00 C
	の対は 温水の からた	1251%	623%	835%	-78,22%	53,77%	4,59%	11,63%	1,37%	0.72%	THE PERSON NAMED IN
* + CCAS	2 574 350,00 €	2 632 873,00 €	I۳	2 1391 1101,00 €	3 162 633,00 €	Ш		₹ 304 400,00 €	4 COT 379,34 €	4 540 432,06 €	€ 846 500.00 €
	Windhamed of the	*25.4	2.33%	5,63%	10.12%	12,75%	7,73%	11,24%	7.00%	1,45%	Same De Zarania



Mr. SCHIELE fait remarquer qu'il y est prévu une augmentation de 6,74 % de la masse salariale sur 2012 (Commune et CCAS confondus).

Il ajoute que l'augmentation de 9,47 % sur le CCAS s'explique par l'intégration du personnel chargé de l'entretien du centre social dans l'effectif du CCAS. Il précise que ce personnel était rémunéré jusqu'à présent sur le budget communal. Il rappelle que le CCAS a déménagé récemment dans ses nouveaux locaux, au sein duquel un espace intergénérationnel a ouvert ses portes.

Mr. SCHIELE fait remarquer que la commune ne cesse de grossir. Elle accueille de plus en plus d'enfants sur les services péri-scolaires. Compte tenu des normes d'encadrement, la commune est obligée de recruter davantage de directeurs et d'animateurs, sans forcément que ce soient des embauches définitives. Il termine en indiquant que les frais de personnel vont augmenter en 2012 mais que le chistre annoncé reste une prévision.

Les subventions aux associations

V - LA DETTE

1.8

13

1.5

	Annuité	Intérêts	Capital
Année 2011	723 180.20	201 852.70	521 327.50
Année 2012	682 137.10	251 043.00*	431 094.10
	- 41 043.10	+ 49 190.30	- 90 233.40

^{*} dont 18 463.29€ d'intérêts pour le prêt relais contracté pour l'immeuble rue des jardins dans l'attente de l'encaissement des subventions

Avant intégration de l'emprunt 2012 :

- L'annuité 2013 varie de 52 344.25€
- L'annuité 2014 varie de 39 880.21€

Soit une diminution de 92 225€ environ dans les deux années à venir

A titre de repère, un emprunt de 1 000 000€ sur 20 ans au taux de 4.5% génère une annuité de 77 000€ environ.

Cf tableau: Dette directe de la ville de Grenade - tableau prévisionnel exercice 2012

En 2011, la commune a enregistré 1 922 950€ d'emprunt qui se décomposent comme suit :

- 466 000€ de RAR emprunt 2010
- 138 400€ de RAR prêt relais 2010
- 780 000€ d'emprunt 2011
- 538 550€ de prêt relais 2011 sur l'espace intergénérationnel rue des jardins.

24 - 630331 - 6330 - 67 - 5. s

Tableau Prévisionnel Budget Primitif Exercice 2012 (01/01/2012)

Dette en capital au 31	6 059 132.58	150 449.93	5 100 419.69	144 064.60	4 698 595.79	129 606.30	4 301 222.93	115 628.25	3 940 375,15	101 650,25	3 586 567,20	88 318.70	3 254 957.70	21,533,15	2 910 144 50	71.347.60	2 555 260,58	62 862.05	2 158 478.83	54 375.50	1 816 328.91	46 138.95	1 427 405.39	41 012.40	1 053 318,38	35 885.85	702 950.58	30 759.30	420 672.96	25 632,75	:
Annuité	665 615.78	15 382.05	1 200 567.11	15 385.33	621 414.08	14 458.30	580 707.19	13 978,05	543 295.24	13 978.00	572 944.78	13 331.55	487 069,00	8 435.55	486 277.93	8 485.55	481 782.25	8 485.55	478 321.46	8 486,55	467 696.23	\$ 236.55	467 815.29	5 125.55	435 575.57	5 126.55	395 025.97	5 126.55	310 202 26	5 126.55	8 804 382.56
Intérêts	250 903.74	0.00	241 954.22	000	209 590,18	000	195 256,97	0.00	152 447.46	0.00	169 136.83	000	155 459.50	000	141 464.72	000	126 398 34	0.00	07.852 111	000	95 546.31	0.00	78 851.77	600	61 488.55	000	44 658.27	0.00	27 924.54	000	2 155 638.59
Amortisseme	414 712.04	16 382.05	958 712.89	16 385,33	411 823.90	14,458,30	385 440.22	13 978.05	360 847.78	13,978,00	353 807.95	13 331.55	331 609,50	8 485.55	34 813.21	8 485.55	354 882.91	\$ 485.55	365 781.76	3 486.55	372 149.52	8 236.55	388 923.52	5 126.55	374 087.01	\$ 126.55	350 367.70	5 126.55	252 277.772	5 126.55.	5 648 743.97
Tirage ,	0.00	800	0.00	9.00	000	0.00	9,50	0.00	0.00	g	000	0.00	0.00	0.00	000	g	0.00	000	000	0.00	0.00	200	. n.co	000	0.00	0.00	0.00	0.00	000	000	0.00
Dette on capital au 1er	6 473 844.61	35,158 97.1	6 059 132.58	160 449.93	5 100 419.69	144 064.60	4 686 663,14	129 606.30	4 301 222 93	115 628,25	3 940 375.15	101 650.25	3 586 567.20	88 318.70	3 254 957,73	79 833.15	2 510 144.50	71.347.60	2 555 260.53	62 862.05	2 188 478,83	54 375.50	1816328.91	46 138.95	1 427 405.39	41 012.40	1 053 315.38	35 835.85	702 950.68	30 739.30	
Exercic +	2012	2012	2013	5102	2014	2014	2015	51 X	2016	2016	2017	2017	2013	2018	2013	2019	2020	2020	778	20	2022	200	5202	2023	2024	2024	202	2025	2028	2026	

Collectivité : dette directe de la ville de grenade Budgets : Budget principal, Estré le 30/01/2012 à 15:15:57

Tableau Prévisionnel Budget Primitif Exercice 2012 (01/91/2012)

Dette en capital au 31	258 794.52	20 506.20	236 946.62	379.65	193 607 64	10 253.10	148 696.73	5 125.55	102 156.68	000	85 716.59	70 674.34	54 005.44	36 688.49	18 695,14	6.6	
Annuite	137 451.50	5 126.55	72 506.31	5 126.55	52 212.46	5 126.55	52,212.46	5 126.55	52 212.46	5 126.55	19 424.20	19 424.20	19 424.20	19 424.20	19 424.20	19 424 25	8 504 382.56
Interêts	15 573.06	0.00	10 658.41	0.00	\$ 873.48	000	7-301.55	000	5 672.41	0.00	3 954.11	3381.95	2 756.30	2 106.25	1.430.85	729.11	2 155 638.59
Amortisseme	121 878.44	\$ 126.55	61.847.90	5 126.55	43 338.98	5126.55	44 910.91	5126.55	46 540.05	5126.55	15 440.09	15 042.25	15 667.90	17 317.95	17 993.35	18 695.14	6 648 743.97
Tirage	0.00	900	800	000	8	. 8	83	000	8	2000	900	000	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dette en capital au 1er	420 672.96	. 25 632.75	238 794.52	20 506.20	235 946.62	15 379.65	193 607.54	10 253.10	148 696.73	5 126.55	102 156.68	8671659	70 674.34	54 006.44	35 683.49	18 695.14	
exercic •	2027	722	2028	202	828	202	7030	2000	2031	2031	2032	2023	2034	2035	2036	2037	

Collectivité : dette directe de la ville de grenade Budgets : Budget principal, Edité le 30/01/2012 à 15:15:57

VI -LES INVESTISSEMENTS:

1)Les principales réalisations d'investissement exercices 2009 -2010 - 2011

Principales réalisations en investissement 503.2012

ALSH	9 .	114 100,00 € }	67 997,10 C				
Ecole et Restaurant scol Chemin Wontagne	345.00 E	56 612,00 € i	3 556,65 €				
CCAS	67 969.00 €	111 651,00 €	876 775,83 €				
Cle	≥ 00'070 €	179 593,00 €	94 301,09 €				
Hate	9 535,00 €	45 795,00 €	64 700,73 €				
Cours Valmy	5 023,00 €	٠ ﴿	÷				
Rond Point	- ¢	9 .	9				
The second comments of the second	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	S07.751,00.E	3.112.730,40.6	THE STATE	A STREET, STRE	光照性的音乐 / 通訊 经营	三世の名の中でする。
Autres							
Frais d'étude		16 335,00 €	5382,00 €				
Acquisition de terrains	19 170.00 €	1 551 188,00 €					
Acquisitions de matériel, équipement			. e				
Propreté et embelissement de la ville		67 012.00 €	8 854,83 €				
Aménagement d'espaces urbains	22 967.00 €	12 481,00 €	1 513,90 €				
Animation de la ville et manifestations	- E	7 349,00 €					
Rehabilitation mater Bastide	610 498.00 €	230 010,00 €	37 014.83 €				
Ecoles et restau scol (travaux et équipement)	1 41 622,00 €	46 683,00 €	94 589,00 €				
Nouveau groupe scolaire	3 00.40 084.00 €	Э·	•				
Restauration Edise et mobilier	15 542.00 €	26 405,00 €	111 809,48 €				
Espace et Equipts sportifs et loisirs	75 602,00 €	26 398.00 €	57 540,00 E				
Renovation installations sportives	114415.00€	33 459.00 €	64 380.00 E				
Rehabilitation batiments communaux (hors écoles)	56 145,00 €	16 736.00 €	13 523,00 €				
Equipts auturels et de communication	(717,00 €	12 495,00 €	6 487,00 €				
Renovation installations culturelles	9746,00€	10 195,00 €	3 278,00 €				
Fover Rural	289 245.00 €	24 103,00 €					
Equipt des services	(52.411,00 €	13 115,00 €	23 197,07 €				
Equipement informatique	53 529,00 €	78 253.00 €	23 785,36 €				
Planification urbaine (études PLU, PGD)	9 00.00 €	34 406,00 €	22,330,06 €				
Sécurisation voies de circulation (dont FDC Pool)	107 033,00 €	88 195.00 €	68 200.00 €				
Harmonisation et modernisation des équipts urbains		25 375.00 €	74 130,00 €				
Cheteres		14 609.00 €	2641,17€				
Resear (elect.FT)	14 106.00 €						
Curade busage tosses	3 950,00 €			_			
Equipt de secours et de sécurité	5 957,00 E	5 989.00 €	34 235 29 €				
	2 22: 122 2						



COMMUNE DE GRENADE SUR GARONNE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - ETAT DES CREDITS REPORTÉS 2011

4581	020	1.75	ADDRESS ALSH CHEMIN DE MONTAGNE	8 483.00
		•	1	8 483.00
2184	211	10013	MOBILIER POUR ECOLE MATERNELLE J.C.GOUZE	1 000.00
2184	212		MOBILIER POUR ECOLE ELEMENTAIRE J.C.GOUZE	759.00
2184	212		MOBILIER ÉLÉM.BASTIDE CDE 09/12/2011	2 092.00
2184	211		MEUBLES DE CUISINE POUR ECOLE JC GOUZE	319.00
2104	711.	10013	MEDDLLO DI GOIONET OUN EGGLE SO GOOZI.	4 170.00
21318	020	10016	TOITURES TRADITIONNELLES - FOYER RURAL ST CAPRAIS	9 673.00
21318	020	10016	TOITURES TRADITIONNELLES -ATELIERS MUNICIPAUX	4 978.00
21318	020	10018	TOITURES TRADITIONNELLES - MAISON SERRE	16 410.00
21318	020	10016	TOITURES TRADITIONNELLES -PREBYTERE	3 289.0
2313	020	10016	MACONNERIE-MAISON SERRE	13 684.0
	****			48 034.0
21312	211	10018	TOITURES TRADITIONNELLES MATERNELLE BASTIDE	57 638.0
21312	212	10018	TOITURES TRADITIONNELLES - ELEMENTAIRE BASTIDE	6 7,81.0
21312	212	10018	MENUISERIE BOIS ET ALUMINIUM- ELEMENTAIRE BASTIDE	6 938.0
21312	211	10018	MENUISERIE BOIS ET ALUMINIUM- MATERNELLE GOUZE	22 138.0
21312	211	10018	HONORAIRES ARCHITECTE INSTALLATION PREFABRIQUE ECOLE JC GOUZ	2 601.0
21012	411	10010	INTO VINCO AND INTEGRAL HIGH RESTRICT AND ADDRESS OF SECOND	96 096.0
2158	40	10019	LAVEUSE TRACTEE POUR LE SERVICE DES SPORTS	6 573.0
2313	414	10019	AGRANDT TERRAIN RUGBY FAGES	5 891.
2188	421	10019	EQUIPEMENT PETITE SALLE -HALLE AUX AGNEAUX	1 941.0
2100	72.1		EXOREMENT CITE OFFICE PROCESSION	14 405.0
21318	414	10020	TOITURES TRADITIONNELLES -LOCAL BOULISTES	3 169.0
2313	414	10020	MACONNERIE- LOCAL BOULISTES	6 634.
21318	414	10020	TOITURES TRADITIONNELLES -HALLE AGNEAUX	9 927.
21318	414	10020	BRANCHEMENT EAUX USEES LOCAL PETANQUE	1 955.
2313	414	10020	MENUISERIE BOIS ET ALUMINIUM - HALLE AGNEAUX	197.
	1.00			21 882.
2184	321	10022	COMPLEMENT MOBILIER DE BIBLIOTHEQUE	3 705.
				3 705.
21318	314	10023	MAITRISE D'OEUVRE RENOVATION SALLE CINEMA	4 504
21318	311	10023	TOITURES TRADITIONNELLES -ECOLE MUSIQUE	3 002
		ļ		7 508.
2188	020	10024	ACQUISITION DE MARTEAUX PERFORATEURS ET BURINEURS POUR LES S	3 7 19
2183	020	10024	EVOLUTION LOGICIEL FUSHIA ·	4 485
***				8 204
2031	020	10026	PLAN SECTORIEL DE DEPLACEMENTS-ZOOM CHEM DE MONTAGNE	3 013
202	820	10026	HONORAIRES REVISION PLU -AVENANT N'1	837
202	820	10026	HONORAIRES REVISION PLU	2 571
202	820	10028	HONORAIRE REVISION PLU	10 525
202	820	10026	HONORAIRES REVISION PLU	8 8 18
	102,000			25 764

2118			LUCCELLO LOC GAUCHINA OPPECATION IN PEO DI QUETTERE	
2110	026	17	MISE EN PLACE CAVEAUX & REFECTION ALLEES DU CIMETIERE	28 016.0 28 016.0
	 			20010.0
2313	523	68	ELECTRICITE-LOT N'8	1 676.0
2313	523	58	PEINTURES /SOLS SOUPLES /CARRELAGES-LOT N'7	31 596.0
2313	623	58	MENUISERIES INTERIEURES LOT N'5	12 707.
2313	523	58	DEMOLITION /GROS DELV/RE	18 949.
2313	523	58	ENDUITS EXTERIEUR & INTERIEUR-LOT N'28	182.
2313	523	58	MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE-LOT N'4	22 958.
2313	623	58	OSSATURE BOIS / CHARPENTE / COUVERTURE-LOT N°3	7 847.
2313	523	58	REALISATION DE JOINTS .	1 196.
2313	523	58	AVENANT N'1 - MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE	3 861,
2313	523 ⋅	68	M.O REABILMAISON CHIOMENTO .	3 684.
2313	523	58	RACCORDEMENT RESEAU TELECOMMUNICATION BAT CCAS	667.
2313	523	58	MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE	39 398.
2313	523	58	CARRELAGES ET FAIENCES	5 852.
2313	523	58	VRD LOT N°1	35 253.
2313	523	58	MODIFICATION TRAVAUX POUR NOUVELLE CHAUDIERE	- 47.
2313	523	58	MISSION SPS - SOLDE	710.
2313	523	58	CHAUFFAGE/ VENTILATION/ PLOMBERIE-LOT N°9	6 755.
2313	523	58	AVENANT N°2-CHANGEMENT TARIF BLEU EN TARIF JAUNE	5 335.
2313	523	58	MISSION CT/TRVX MAISON CHIOMENTO	1 170
2313	523	58	SOUS TRAITANCE - REALISATION DALLAGE	332
2313	523	58	AVENANT N°1- PARTIE MANQUANTE A APPEL D'OFFRE	5 405
2313	523	58	ASCENSEUR-LOT N'10	2 870
2313	523	58	ESPACES VERTS LOT N°11	5 947
2313	523	68	SOUS TRAITANCE ENDUITS DE FACADE	1 647
2313	523	58	M.O REABIL.MAISON CHIOMENTO	3 972
-				217 893.
2188	113	94	DEFIBRILLATEUR	2 489
				2.489
2313	422	95	MOJ TRVX ANCIENNE GARE EN PIJ INVENTAIRE 1687	1 335
2313	422	95	CHARPENTE-COUVERTURE-LOT 1-REHABIL ANCIENNE GARE.	3 743
				5 078

491 725.00

Fait à Grenade le 17/01/2012



2) les investissements en cours

Un certain nombre d'études et de travaux en cours vont se poursuivre en 2012, il s'agit notamment :

- des études concernant le PLU
- des travaux de construction d'un ALSH Chemin de Montagne
- des travaux de rénovation de la halle
- des travaux de restauration de l'orgue
- des travaux de restauration du patrimoine communal et du patrimoine scolaire (toitures, menuiseries, travaux de maçonnerie)
- des travaux de construction d'un restaurant scolaire.

3) La capacité d'investissement

14

18 (4

1.9

13

49 19

41 11

- Une étude financière prospective de l'ATD est en cours. Elle permettra, au cours des prochains jours, d'ajuster précisément la capacité d'investissement et le niveau d'endettement supportable par la commune
- La municipalité devra également tenir compte de l'étalement des subventions aux communes annoncé par le Conseil Général de la Haute Garonne, pour valider son programme pluriannuel d'investissement.
- Enfin au-delà de la capacité d'investissement, la commune doit tenir compte de la raréfaction de l'offre de crédits de la part des établissements bancaires (déjà constatée fin 2010 et en 2011).

Mr. SCHIELE donne la parole aux conseillers municipaux qui souhaitent s'exprimer.

Mr. VIZZINI demande à avoir communication du Compte Administratif 2011.

Mr. SCHIELE répond qu'il lui sera envoyé.

Mr. VIZZINI note à ce stade de la construction du budget, une augmentation du taux de la taxe d'habitation (de 15,17% à 15,63%).

Mr. SCHIELE répond que cette augmentation n'est pas encore vraiment décidée.

Mr. VIZZINI indique que c'est tout de même une base de travail.

Mr. ANDRE précise que c'est une hypothèse de travail.

Mr. VIZZINI indique qu'il collecte des informations car, pour reprendre les propos de Mr. SCHIELE, il s'agit d'un débat et il n'y aura pas de décision. Il note donc que la base de travail de la Municipalité est une augmentation du taux de taxe d'habitation de 15,17% à 15,63%. Par ailleurs, il demande à Mr. SCHIELE de lui expliquer l'augmentation significative des charges courantes de 727.000€ en 2010 à 906.000€ en 2011.

Mr. SCHIELE répond qu'il recherche les éléments de réponse et qu'il les communiquera ultérieurement à Mr. VIZZINI.

Mr. VIZZINI indique que, lors de la commission des finances, il a été expliqué que la stagnation des produits des services en 2011 était liée aux modifications demandées par la CAF en ce qui concerne le paiement par tranche horaire. Il constate même une légère baisse. Il souhaite savoir si c'est la seule raison ou si la fréquentation a diminué.

Mr. DELMAS répond que sur certaines périodes, la fréquentation a diminué, sur d'autres elle a augmenté. Il ajoute que c'est cyclique et que l'on n'a pas forcément les mêmes chiffres d'une année sur l'autre.

Mr. VIZZINI ajoute que des parents se sont plaints auprès de lui, de l'augmentation du coût du service.

Mr. DELMAS explique que les tarifs ont été révisés suite à la demande de la CAF. Par ailleurs, il y a eu quelques erreurs au niveau de la facturation suite à la mise en service d'un nouveau logiciel. Il dit avoir reçu toutes les familles concernées afin de trouver une solution. Cette nouvelle tarification a entraîné une diminution de la facture pour les familles dont le quotient se situe sur les 2 tranches les plus basses, et une augmentation pour les autres.

Mr. VIZZINI se dit étonné car les deux familles pour lesquelles il a eu une remontée d'informations, sont des familles avec des quotients familiaux bas.

Mr. DELMAS indique qu'il y aussi un problème de transmission des données par les familles. Les familles doivent impérativement donner le QF au mois de janvier. Si elles ne le font pas, la facturation est calculée avec l'ancien quotient. La Mairie réajuste ensuite au moment de la transmissions des informations.

Mr. VIZZINI comprend donc que la stagnation des recettes n'est pas liée à une baisse de la fréquentation mais au mode de tarification imposé par la CAF.

Mr. DELMAS tient à souligner la complexité du calcul.

Mr. SCHIELE prend la parole pour répondre à la question de Mr. VIZZINI concernant l'augmentation des charges courantes. Il explique qu'elle découle de la prise en compte d'une admission en non-valeur et d'un apurement du SDEHG, pour 179.000 €.

Mr. VIZZINI demande s'il s'agit d'une dette que la commune avait par rapport au SDEHG.

On lui répond qu'à la demande du Trésorier, il a été procédé à des rectifications d'écritures visant à l'apurement de certaines dettes sur une période d'une 15aine d'années.

Concernant la dette 2012 avec une annuité qui double, Mr. VIZZINI indique qu'il a été expliqué au Conseil Municipal que c'était dans l'attente de subventions du Conseil Général. Il demande sur quels projets sont attendus les subventions du Département.

Mr. SCHIELE répond qu'il s'agit principalement de la subvention concernant les travaux de réhabilitation de la maison Chiomento, à hauteur de $538.000 \in$.

Mr. VIZZINI fait remarquer que les travaux sont terminés, la commune a souscrit un prêt relais de 538.000 € dans l'attente de la subvention du Conseil Général.

Mr. SCHIELE confirme et précise que la subvention sera étalée sur 2 ans.

Mr. DELMAS ajoute que la notification du Département vient d'arriver. La commune percevra une partie de la subvention sur 2012 et le solde sur 2013.

Mr. VIZZINI demande si cela signifie que le prêt relais va durer jusque là.

On lui répond que le PSI versé par la CARSAT et la première part de la subvention du Département vont venir rembourser une partie du prêt relais. Le prêt relais va rester sur le résiduel de la subvention qui sera versé en 2013.

Mr. VIZZINI comprend que la partie du prêt relais qui ne sera pas comblée par la subvention versée en 2012, va continuer sur 2013. Il demande que lui soit précisé le montant qui perdurera.

On lui précise que le montant du prêt relais qui subsistera en 2013, est le résiduel de la subvention à savoir 154.000€.

Mr. DELMAS ajoute que le Conseil Général a modifié ses règles d'attribution des subventions. Le Département étale sur deux, trois, voire quatre ans. Il cite l'exemple de la construction de l'école de Seilh, pour laquelle le Conseil Général a étalé la subvention sur 4 ans.

Mr. VIZZINI demande le taux du prêt relais.

Mr. SCHIELE répond 3%.

Mr. VIZZINI fait remarquer que, compte tenu de ces nouveaux éléments, le tableau présenté est inexact. Il demande qu'il soit modifié pour le vote du budget. Il indique qu'il n'a pas de remarques à faire sur les investissements en cours. Il dit être intéressé par l'étude financière qui sera remise par l'ATD. Il demande à en avoir une copie avant le vote du budget.

Mr. SCHIELE précise qu'une première étude a été faite et que la Municipalité reste dans l'attente d'un complément, sachant que la personne en charge du dossier a quitté l'ATD.

Mr. VIZZINI demande à avoir communication de la première étude et ajoute qu'il attendra, lui aussi, pour les compléments.

Mr. VIZZINI se dit surpris par la liste des projets communiqués. Il a bien noté la construction d'un ALSII, mais n'a pas vu la restauration, alors que le premier projet ne va pas sans l'autre.

Mr. SCHIELE répond qu'il l'a ajouté oralement et que Mr. VIZZINI n'a pas du l'entendre.

Mr. VIZZINI s'excuse. Il demande à quelle hauteur d'investissement est prévu le restaurant scolaire.



Mr. SCHIELE répond 950.000 €,

Mr. DELMAS ajoute qu'en ce qui concerne la nouvelle école, il faut prévoir 1.200.000 €.

Mr. VIZZINI demande si l'école est prévue pour 2012.

Mr. DELMAS répond par la négative. Concernant le restaurant scolaire, il précise qu'il aura deux tranches. La première en 2012, à hauteur de 500.000 € et une deuxième en 2013, pour 450.000 €.

Mr. VIZZINI fait remarquer que les travaux du chemin de Montagne n'apparaissent pas non plus dans la liste.

Mr. LACOME indique qu'ils n'ont pas été cités mais qu'ils sont néanmoins inscrits.

Mr. VIZZINI demande à connaître le montant de ces travaux.

Mr. SCHIELE répond que l'estimation des travaux est difficile.

Mr. LACOME précise que le projet global a été estimé à 2.600.000 €.

Mr. ANDRE confirme qu'il est difficile d'estimer la part communale à ce jour. Il y aura un fonds de concours avec la CCSG, du Pool, etc...

Mr. VIZZINI souhaite que le Conseil Municipal en soit tenu informé.

Mr. le Maire indique que les chiffres seront communiqués dès que les choses auront été précisées.

Mr. VIZZINI demande si dans le chiffre annoncé, à savoir 2.600.000 €, l'aménagement de l'espace est compris.

Mr. le Maire répond par l'affirmative.

Mr. DELMAS précise que sur le budget 2012 de la commune, est prévu :

- 231.000 € pour l'aménagement du chemin de Montagne,
- 171.000 € pour l'aménagement d'un espace public.

Mr. LACOME explique que dans le financement de l'opération « chemin de Montagne », on aura ;

- une part CCSG sur le Pool,
- une part SDEHG,
- une part SMEA.

: 3

13

11.5

- une part budget communal (fond de concours).

Mr. VIZZINI dit ne pas avoir vu le Cours Valmy dans la liste des opérations prévues en 2012.

Mr. DELMAS répond que les travaux ne figurent pas dans la liste communiquée mais précise qu'ils sont prévus. Sur 2012, 220.000€ ont été inscrits. Avant de lancer le programme, la commune attend la communication de la part du Conseil Général sur les trottoirs. Ce dossier devrait être examiné lors de la prochaine commission permanente.

Mr. le Maire félicite Mr. DELMAS pour le travail qu'il mène, en particulier sur le suivi des dossiers de demandes de subventions avec le Conseil Général. Il ajoute qu'en ce qui concerne le Cours Valmy, le Département a voté la bande roulante mais a laissé en attente la partie « urbanisation ». Il pense que le dossier devrait se débloquer rapidement.

Mr. VIZZINI remercie pour les réponses apportées,

Le Conseil Municipal prend acte.

N° 2012/29 - Tirage au sort des jurés d'assises et citoyens assesseurs pour l'année 2013.

Mr. le Maire rappelle que la désignation des jurés doit être effectuée publiquement par tirage au sort à partir de la liste électorale. Les citoyens assesseurs, mis en place à titre expérimental dans les cours d'assiscs de Dijon et Toulouse, sont désignés à partir de la liste des personnes ayant été inscrites par le maire sur la liste préparatoire de la liste annuelle du jury d'assiscs établie, après tirage au sort, sur les listes électorales, dans les conditions prévues à l'article 261 du Code de Procédure Pénale.

Pour la Commune de Grenade le nombre de jurés est fixé à 6, pour l'année 2013. L'arrêté préfectoral du 30 janvier 2012 stipule que « le nombre de noms tirés au sort est le triple de celui fixé pour la circonscription considérée » : 18 noms devront donc être tirés au sort.

La liste des personnes tirées au sort doit être transmise à la Cour d'Appel de Toulouse avant le 15 avril 2012.

Lors du tirage au sort, il n'appartient pas au Maire de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités dont il pourrait avoir connaissance. Il devra simplement s'assurer que la personne tirée au sort est au moins âgé de 23 ans au 1er janvier de l'année au cours de laquelle elle doit siéger ; les électeurs nés à compter du 1er janvier 1990 devront être écartés.

Le Conseil Municipal prend acte du résultat du tirage au sort :

	IDENTITES
1	RAYA née LOURMIERES Christine Renée Martine
2	JAMMES Alex Roger Jules
3	BIGEAT née BESSE Martine Huguette Marie Hélène
4	LAFFONT née LARRIEU Danielle
5	BOURG Sandy Hélène Odile
6	BAYSSADE Philippe Albert Hugues
7	ICARD Delphine
8	DARTIGALONGUE Anne Mélanie
9	ROUHAUD Serge Albert René
10	LACRAMBE Marc
11	VERON Stéphane André Francis
12	BAROU Mikael Henry Auguste
13	CASSAIGNAU née MARQUET France
14	DERC née PETIT Josette Pierrette Marie
15	BERTRANDA Marie-Rose
16	GRANIER née RICCO Catherine Marie-Christine
17	LACRAMBE Christian Michel
18	BIDAN Guillaume Robert Alexandre

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦Séance levée à 22 h 05. **♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦**

Pour validation:

Le secrétaire de séance, Sabine MANZON, Le Maire, Rémy ANDRE,

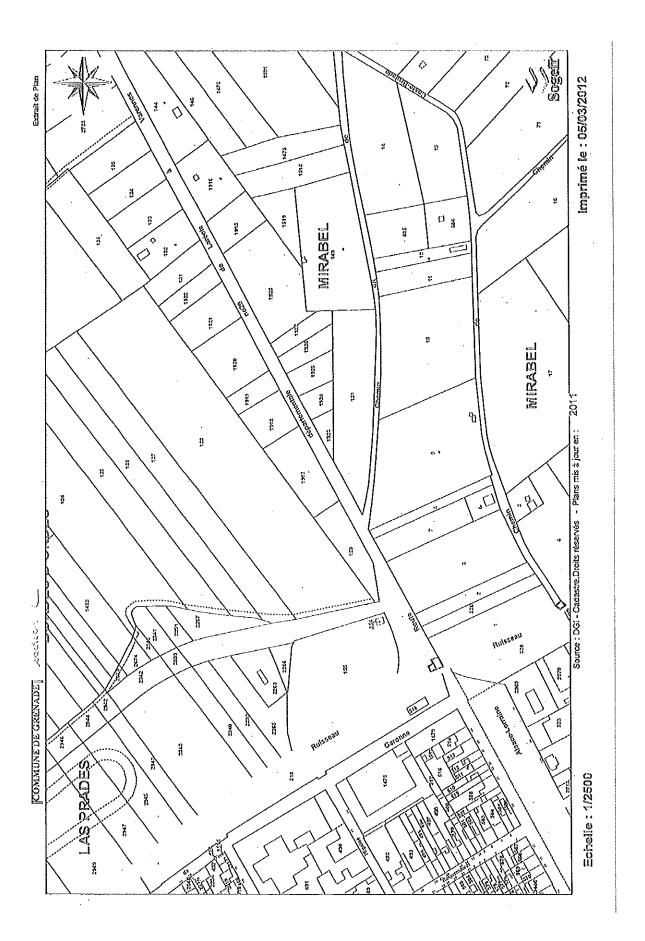
28/46

Pour approbation:

{

		Λ		
	Rémy ANDRE	Jean-Paul DELMAS	Claudine LE BELLER	Théodore KACZMAREK
			gress.	Un
	Marc SCHIELE	Ghislaine BENTROB	Monique LOUGE	Jean-Luc LACOME
				Tol-1
1	Serge NADALIN	Monique D'ANNUNZIO	Serge BOISSE	Valentine VOUZELLAUD
	représenté	2 pro	156	absente
	Dominique BRIEZ	Françoise-CHAPUIS-BOISSE	Laurent PEEL	Sandrine SCHIELE
tion tion		(0)	absent	représentée
	Eric ANSELME	Sabine MANZON	Kader ISSAD	Nadine HADROT
	A		absent	absente
1	Pascal POCHON	Brigitte ZAMPROGNO-ANDRE	Jean-Jacques CRIPIA	Danielle COLL
	absent	représentée	absent	absente
	Jean-Marc VIZZINI	Véronique VOLTO	L. PUISSEGUR-GAZEAU	Guillaume SOULAYRES
1	All	représentée	représentée	
	Frédéric MAUTOR			
3				

ANNEXES:





Plan de gestion lle de Kartignac et bros mari de l'ontoine

C. TABLEAUX SYNHESES

Enjeux, objectifs et opérations

Volet	Enjeux	Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Opérations	Code
				Suivi de la mobilité et de la dynamique des atterrissements	SE01a
nel	La connaissance du fonctionnement du site	Améliorer les connaissances et suivre la fonctionnalité du site	Assurer un suivi de la fonctionnalité du site	Suivi des débits et niveaux d'eau dans le réseau hydraulique de surface	SE01b
Volet fonctionnel				Suivi physico-chimique de la qualité des eaux de surface	SE01c
Vole	Les annexes fluviales permettent d'améliorer	Conserver la dynamique	Améliorer les connexions aval / lit majeur des bras mort	Entretien des connexions aval des bras mort	TE01
	le fonctionnement de la Garonne	fluviale et des zones humides	Pavoriser la mobilité des atterrissements	Coupe du boisement aval de l'atterrissement du bras mort de Fontaine	TU01
			limiter les espèces exotiques invasives	Suppression des espèces exotiques invasives	TE02
			Conserver la dynamique de	suivi de l'évolution de la population d'orme lisse	SE02
	Les habitats forestiers alluviaux patrimoniaux	Maintenir et favoriser les espèces et habitats patrimoniaux sur le site	l'orme lisse	Identification des ormes lisse marqués en 2001	TU02
		patritionaux stir ie site	Limiter la pollution par les déchets	Ramassage régulier des déchets	TE03
ogique			Assurer une gestion cohérente avec le DOCOB Natura 2000 Garonne aval		P101
Volet écologique	La mosaïque de milicux favorables à l'accueil de la biodiversité	Maintenir et restaurer les boisements corridors et mettre en place des zones tampons autour du site	Limiter l'impact potentiel des activités agricoles et industrielles sur le site	Sensibilisation des riverains sur la gestion aux abords du site	
				Suivi floristique	SE03a
	La connaissance	Améliorer les	Assurer un suivi des habitats		SE031
	écologique du site	connaissances et suivre le patrimoine naturel du site		Suivi mammalogique	SE03
		-	ಸ	Suivi entomologique	SE03

96

Flan de gestion lle de Martigner, et bras mort de Fontaine

	Enjeux	Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Opérations	Code
Volet réglementaire	La protection	Assurer le respect du site et de la réglementation en	Faire connaître la réglementation et assurer	Affichage de l'interdiction de circuler aux véhicules motorisés	TU03
Vo réglem	réglementaire	vigueur et de la régionicitation en	un contrôle	Surveillance du site et relais à la police de l'eau et de la nature	
gogie	Le rôle d'outil / support		Ouvrir le site au public et proposer des outils de sensibilisation	Sorties enendrées de découverte du site	PI02
on, péda	pédagogique des sites	avec la sensibilité des milieux	Communiquer sur la gestion en cours	Réalisations d'articles	12103
Volet sensibilisation, pédagogie	La cohérence des	Assurer une cohérence des actions sur le	Assurer le suivi et/ou la coordination des usages et interventions aux abord du site	Participation aux comités, commissions et enquêtes publiqués aux abords des sites	PI04.
Volet	actions locales	territoire avec les enjeux sur les sites	Limiter l'impact potentiel des activités agricoles et industrielles sur le site	Sensibilisation des riverains sur la gestion aux abords du site	
			Assurer la réalisation des dossiers de demande	Réalisation de dossiers réglementaires préalables à la mise en œuvre des opérations	AD01
liter	Le suivi technique,	4.4	d'autorisation des opérations Assurer le suivi administratif et financier des opérations de	Suivi administratif et financier courant	AD02
Volet administratif	administratif et financier du projet	Assurer la pérennité du projet dans le temps	gestion	Réunion annuelle de concertation avec les partenaires	AD03
Volet			Faciliter la prise en main et la réalisation des opérations par la Commune	Présentation et formation annuelle du programme de l'année aux agents de la Commune	P106
	L'évaluation du plan de gestion		Evaluer le plan de gestion 2012-2014 pour prévoir un nouveau programme pertinent		AD04

L'ensemble des jours pris en charge par la CATeZH Garonne sont financés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Midi-Pyrénées et l'Europe (Feder). Ces coûts n'apparaissent donc pas dans le budget de ce plan de gestion.

0

الارتفاد وي گفتين فيد و ١٠٠٠ تاريخ ري درد دود دود دود دود سخت و دود دود.

Synthèse par année

Opérations	Code	Maitre d'œuvre ou	20	2012	. 20	2013	2014		Total	cout materiaux /	Jours	cout jour Jours	Jours	Court total
		réalisation	jours	coût	jours	coût	jours	coût	2	prestataire				
Suivi de la mobilité et de la dynamique des atterrissements	SECTa	CATeZH												*
Suivi des débits et niveaux d'eau dans le réseau hydraulique de surface	SEOTA	CATeZH	2,5		2,5		2.5		7,5				۲, کر	
Suivi physicochimique de la qualité des eaux de surface	SEOTO	CATeZH		200						200			×	200,00 €
Entretien des connexions aval des bras mort	TEOS	Commune de Grenade	0.5		5,0		5.0		rð.		7. S.	162.75		162,75 €
Coupe du boisement aval de l'atterrissement du bras mort de Fontaine	דטטד.	prestataire	4	2000					4	. 2000	0.5	54,25	2,5	2 054,25 @
Suppression des espèces exotiques invasives	TE02	Commune			۲-				63		m ·	325,50		325,50 €
suivi de l'évolution de la population d'orme lisse	SE02	CATeZH	0,5		0.5		5,0		າວຸ່				3,1	0°00 ©
Identification des ormes lisse marqués en 2001	TU02	CATeZH + bénévoles	ത	23					(1)	29			က	€ 29,00 €
Ramassage régulier des déchets) TE03	Ооттипе	0.5		0.5		0.5		ι,		ر .	162.75		162,75 €
Contractualisation dans le cadre de Natura 2000	PIO1	CATeZH et Commune			,				, =		5.0	54,25	5.0	54,25 €
Suivi entomologique	SEC3a	CATeZE					1-							9 00°0
Suivi floristique	SEO3d	CATeZE					- N		y-1				٠	9 coʻo
Suivi mammologique	SE03c	CATeZE					32		V-				-	9 00'0
Suivi ornithologique	SECCIO	CATeZH					Y=		F				,s	o,00 c
Affichage de l'interdiction de circuler aux véhicules motorisés	EDUT.	CATeZH et	1,5	100					1,5	100	5.0	54,25		154,25 €

222.22.2

ويودايوسودن	ومري	Maitre	8	2012	2013	55	2014			cout materiaux /	Jours	cout jour	Jours	
	}	réalisation	jours	thoo	jours	court	jours	coût	Sonus	prestataire	Commune	Commune CATEZH	CAIEZH	previsionnel
Surveillance du site et relais à la police de l'eau et de la nature	P001	CATeZH et Commune			**				က	•	თ	325.50		325.50 €
Sorties encadrées de découverte du site	P102	CATeZH	ν.		٠,-		,,,	-	(2)				m	0,00€
Réalisations d'articles	PIO3	Commune	, -				**		ω		ю	325,50		325,50 €
Participation aux comités, commissions et enquêtes publiques aux abords des sites	P104	Соттипе	5,0		5.0	8	5.0		3,1	ŧï	ນ.	162,75		162,75 €
Animation et sensibilisation à destination des propriétaires riverains	P105	Commune	5.0		5.0				۲۰			108,50	8	108,50 C
Réalisation de dossiers réglementaires préalables à la mise en œuvre des opérations	AD01	CATeZH	5.0						5,0				0.5	0,00 €
Suivi administratif et financier courant	AD02	CATeZH et Commune	۳.				٠-		69		rů.	162,75	1,5	162,75 €
Réunion annuelle de concertation avec les partenaires	AD03	CATeZH et Commune	٠		ŗ-				(2)		3,1	162,75	3,1	162,75 €
Présentation et formation annuelle du programme de l'année aux agents de la Commune	P106	CATeZH et Commune	•		ν.				69		, t.	162,75	3.5	162,75 C
Bilan technique et financier du programme de gestion 2012-2014	AD04	CATeZH et Commune					ю		69		ړ. تڼ	162.75	3,1	162,75 €
TOTAL			20	2359	13		18,5		52,5	2359	22	2115,75	29,5	4746

Accorded Their Adores German	Plan de mancement previsionnel	
	20%	2373
	20%	949.2
٠.	30% 1	1423.8
	100%	4746

Plan de gestion simplifié du site de la Nautique

83

111

35/46

Budget prévisionnel

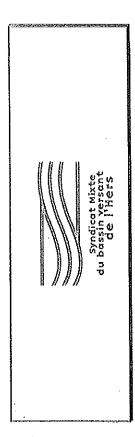
Optrations	Code	Maitre d'aguyre ou réalisation	Cost personnel	Coût matériel	Cost Total
Order des connectes de mineux est as mon	1601	CATeDI			· .
Suin des miesus d'esurde surince	\$8013	CATeZH			
Singhyseechingen danlaness hydenil que	66019	CATEZH			
imitation at a civil day action at day actualization (i.e.). (i.e.)	1692	CATEDH, Command at Peirl Jewasse	19026	£14	251,25
Contractual axion dans la cadra du Docob Hutura 2000	POI	CATeDI et Counque	5125		5125
listrayaza das acoas da dichats	TU01/TE03	Commerca at Point January	100.26		120.25
inantsise emitalogique	\$E02.	CATeTH			
incertaine manemato ja juo	S E 026	CATEDI			
incelaha kapitelojiya	\$6020	CATeDI			
Congliment dimentaina entonologiqua	SE024	CATEDI			
Retrait et remplacement da la haia da lauriara	11.02	CATEZH et Communa	10050	158 €	255,50
Oction des bolsements sharsins	£E03	CATeZH			
dadna en place una dignifici qua eligiementaina	PCOI	CATeZH, Common et pustition	182/5	343 €	510,75
Metha en place una suns llance du ste	PC02	Police municipal	108,50	153 €	271,25
Dibation describes philosola	1031	CATeBl el Commune	(41)3	to e	1 115,00
Villia anglica dan pawanisephanjigipan kurla derbar	TL035	CATEDI, Commune et Peret Jewesse	70675	115 €	\$22,75
Erbetten da gester pl layogique	1E01	Commons	0(8)0		869,00
Veller en place des poutelles sur le ste	TOI	Community	3/3/5	400€	119,15
Ergager une referikn australhabbladen de hanger	SEOI	Central 21.9	108.50	143	103,50
Socies eccephies de diccoverte du ete	F02	(ATeDI	10000		. 10000
Platiation de documente d'information et de communication	F03	Commune	751,00		151.00
Participation dus comités, commissions et empaties publiques dus décrés és sates	FOI	Conveyora	16275		152,75
Suital administrate at financiar courant	Yto1	CATEDH et Commune	15275	7,	152,75
Pécnico annualle de concestation avas les partenaires	N02	CATEDI el Communa	15275		152,75
Pásifastion das dossiera réglementaises présidétes à la mise en ceuvre des opérations	\\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\	CATeIH			
Présonnation et formation annuelle du programme de l'année aux agents de la Commune	F05	CATeTH et Commes	152,75		152,75
Dian technique et financiar du programme de gastion 2012-2014	101	CATeZH at Consister	108.50		199,50
			1 1020	Tatal projet 2012 2011	6182,15

Coût de Journée Commune de Grenade	108,50 €
Coût d'intervention du Point Information Jeunesse	34€/I√ jeune
Coût dintervention chantier dinsertion	23 € / h / agent

Plan de financement					
AEAG	50%	3 391 €			
Région	20%	1 357 €			
Grenade	30%	2 035 €			

CATeZH Garonne 2011





STATUTS

I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 178

adhéreurs aux présents stabuts, un établissement public d'aménagement et de gestion des caux sur les sous-bassins ée l'Éters et du Girou éknommé SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE Il est formé, your une durée illimitée, entre les collectivités tentionales et leurs groupements L'HERS, dont le sigie est SMBVE.

Cet établissement public est constitué sons la forme d'un Syndicat Maxte règi par les articles L. 5711-1 et suivants de Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces collectivités sont les suivantes

CASTEINAU D'ESTREIEFONDS, CEPET, FONDEAUZARD, GARGAS, GRAIENTOUR, GRENADE SUR GARONNE, LABASTIDE SAINT-SERNIN, LAUNAGUET, MONTBERON, QUINT, SAINT-ALBAN, SAINT-JORY, SAINTE-FOY D'AIGREFEUILLE, SAINT-MARCEL PAÜLEL, SAINT-ORENS DE GAMEVILLE, SAINT-SAUVEUR, TOULOUSE. CASTELMAUROU. CASTIELGINEST L'UNION, VILLARIES, VILLENEUVE LES BOULOC. BRUGUIERES BALMA AUCAMINITE.

TOLOSANE. AUZIELLE, AYGUESVIVES, BAZEGE, BELBERAUD, BELBEZE DE LAURAGAIS, CASTANET TOLOSAN, CLERMONT LE FORT, CORRONSAC, DETNÆ DONNEYLLE, ESCALQUENS, ESPANES, FOURQUEVAUX, GOYRANS, ISSUS, LABASTIDE BEAUVOIR, LABEGE, LACROIX FALGARDE, MERVILLA, MONTBRUN LAURAGAIS, MONTGAID, MONTLAUR, NOUFILLES, ODARS, PECHABOU, PECHBUSQUE, POMPERTUZAT, POUZE, RAMONYLLE SAINT AGNE, REBIGUE, LES VARENNES, VIELLE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL (AUREVILLE, AUZEVILLE TOULOUSE ET VIGOULET-AUZIL).

(EN REPRESENTATION COMMUNES CEUR LAURAGAIS SUBSTITUTION DE LA COMMUNE DE TARABEL), COMMUNAUTE DE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANAUNA DE ARBOUCH, MONTESQUEU-LAURAGAIS (EN REPRESENTATION SUESTITUTION DES COMMUNES DE GARBOUCH, MONTESQUEU-Lauragais, montgaillard-lauragais, renneville, saint-rome, villefranche de lauragais et VILLEFRANCHE CANTON DE 2 COMMUNES COMMUNICIE VILENOUVELLE)

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU CIROU (BAZUS, BONREPOS-LAPEYROUSE FOSSAT, MONTASTKUC LA CONSERLIÈRE, montiore, montpitol, paulerac, roqueseriere, sarat-pierre et vertell), GRAGNAGUE GARDECH, GENTL,

(AGREFEUILE, AURI), BALMA, CAMBIAC, CARAGOUDES, CARAMAN, LANTA, LAUZENUILE, MAURENS. MAUREVILLE, PRESERVILLE, QURT-FONSEGRIUES, SARTE-FOY D'AGREFEUILE, SART-FORENS DE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA SAUNE GAMEVILLE, SAINT-PIERRE DE LAGES, SEGREVILLE, TARABEL ET TOULOUSE), ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA SEULONNE (balma, dremi lafage, flourens, monfrase, pri-balma et santt-fiere DELAGES)

ARTICLE 2:

Le siège social est fixé à Toulouse, 45, rue Paule Raymondis.

L'organe délibérant du Syndicat se réunit sur le territoire de l'une des collectivités membres.

ARTICLE 3

5.1 - Le SMBVH éant un Syndicat à la carte, l'adhésion à l'un ou plusieurs blocs de compétence qu'il exerce ou à une compétence relevant des blocs de compétences obligatoires ou facultatives est fixée aux articles 4 à 6 des présents statuts.

- L'achésion à l'une on l'aure de ces compétences entraîne la compétence exclusive du SMBVH et la mise à disposition, un bénéfice du Syndient, de la totalité des biens autérieurs affectés à l'exercice de ces compétences.
- La demando d'acimission d'un nouveau membre un SMBVH doit être adoptée dans les conditions fixées par le Code Général des Colloctivités l'artitoriales en matière de modifications statutai

Ces deux dispositions sont régies par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, son article L 5211-18.

Le remni de l'un des membres ne sera possible que sur accord du comité syndical, après delibération de l'ansamble des collectivités membres en application des articles LS211-19, LS212-29 à LS212-30 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le membre qui sollicite son retrait reste temu par toutes les obligations, notamment financières, qu'il a contradéses curant toute la période où il a ché membre en application de l'article L5211-25-1 du Code Général des Collectivités l'articoles.

3.2 - L'adhésion d'un memòre du Syndicat a une nouvelle compétence s'opère par délibérate de l'organe délibérate de la collectivité concernée et le Président en informe les membres.

ARTICLE 4 - COMPETENCES GENERALES DU SYNDICAT

De manière générale, et your l'ensemble de son activité, le SMBVH a compétence pour l'installation, l'entretien, l'exploitation et le renouvellement ou l'extension de tous biens, meubles ou immeubles, nécessaires à la réalisation de son objet.

Les biens, meubles ou immeubles, acquis ou réalisés yar le SMBVH sont sa propriété.

Le SMBVH a pleme compétence en matière réglementaire, tarifluire, financière et budgétaire.

ARTICLE 5 - COMPETENCES OBLIGATORES

à l'exception des compétences exercées par les commuses ou leurs établissements publics en matière d'eur pomble, d'eur pluviale et d'assemissement, dans le respect, d'une part, des pouvoirs de police du Maire et du Préfet du département et, d'autre part, des obligations des riverains des cours d'em en lícu et place de ses collectivités membres, à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau l'émblissement public d'aménagement et de gestion des eaux du sous bassin de l'Hers et du Girou a pour vocation de contribuer, dans le cadre d'un programme pluriannael d'intervention.

Dans cette perspective, il a pour objet à l'intérieur d'un périmètre hydrographique constitué par les limites de l'ensemble du sous bassin versmt de l'Hers et du Girou :

5-1 Pour l'ensemble des collectivités adhérentes

- D'assurer et de coordonner la mise en valeur des cours d'enu, des milieux aquatiques associés du sous-bassin versant notamment dans le cadre de travaux en régie
- > D'entreprendre les études présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence à l'intérieur de son perimètre et notanment assurer la mise en œuvre d'opérations groupées d'entrehen régulier des cours d'esu et de réaliser le plan de gestion y afférent
- D'assmer la mise en cauvre, ainsi que le suivi et l'animation de toute action découlant d'une démarche partenariale ou contractaelle (Contrat de rivière, SAGE...).
- D'émetre un avis, ée manière générale, sur tour éocument de planification et d'aménagement pouvant avoir un impact sur l'éconlement et la qualité des eaux. ♦ D'émettre un avis,
- Pour les collectivités riveraines de l'Elera, du Girou, de la Marcaissonne et 7

Ce bloe de compétences concerne les collectivités suivantes: AUCAMVILLE, BALMA, BRUGUIERES, CASTELINAUROU, CASTELINAU D'ESTRETEFONDS, CEPET, FONBEAUZARD, GARGAS, GRAIENTOUR, GRENADE SUR GARONDE, LABASTIDE SANYT-SERNIN, LAUNAGUET, MONTERRON, QUINT, SANYT-ALBAN, SANYTE-FOY D'AIGREFEULLE, SANT MARCEL PAULEL, SANT-CRENS DE GAMEVILLE, SANT-ARLONDOUSE, L'UNION, YILLARIES, VILLENEUVE LES BOULOC, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEUR LAURAGAIS, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEUR LAURAGAIS, LA COMMUNES DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CONTRON DE VILLERRANCHE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU.

- protection court les cues prévue par les textes en vigueur,
 De participer an financement et à la réalisation de ces travaux sur l'Hers. De coordonner les réalisations,
- D'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration et d'entretien sur le Girou, sur la Marcaissonne et sur la Sausse
 - l'Hers, sur le Giror, sur la Marcaissonne et sur la Sausse,
- De réaliser des aoquisitions foncières ou de denander l'instantation de scryitudes d'utilité publique pour permettre la création de zones de rétention tamporaire des eaux de crues ou des zones de mobilité du lit mineur.

Ains: l'ensemble des compétences contenues dans le 1^{et} bloc (paragraphe 5-1) sont, avant adhésion des SIAH, des compétences détennes par chaque Syndicat (SNBVH, SIAH de la Samo et de la Seillone), ces compétences étuet dévolues pour un territoire déterminé (Hers/ Marcaissonne/Giron, Sanne, Sausse et Seillonne). Concernant to 2*** bloc de compétences (paragraphe 5-2), celui-ci se rapporte aux collectivités riveraines exclusivement de l'Hers, de la Marcaissonne, du Girou et de la Sausse.

S.3 Pour les collectivités non membres du syndicat mixte inscrites dans le sous bassin de l'Hers et du Girou

Le syndicat pourra intervenir dans le cadre de ses statuts sur l'ensemble du sous-bassin versant do l'Hers Mort et du Giron.

5-4 Presentions de service

L'établissement prolic peut effectuer au moyen de conventions, dans le prolongement de ses compétences figurant dans le pacte stantaire, des intervenions ou des prestations de services, pour ses collectivités membres à l'interieur de son pérmètre de compétences constitué par le bassin versunt de l'Hers-Mort et du Girou.

pour des collectivités trantoniales ou des établissements publies non adhérents un syndicut, mais inscrits dans le cadre du périmètre du bassin versunt de l'Hers-Mort et du Girou. Par L'éablissement public est autorisé à effectuer au moyen de conventions des interventions nature, ces interventions présentent un canactère accessoire par rapport à l'activité du synétient et concernent le champ de compétences couvert par l'émblissement public. D'une façon générale, le Syndient s'inserit dans une démarche partenariale avec l'ensemble des collectivités publiques, à l'échelle du bassin versant de l'Hers-Mort et du Girou, en vue de favoriser la mise en œuvre de son objet statutaire.

ARTICLE 6 - COMPETENCES FACULTATIVES

Le Syndient peut, en outre, exercer les compétences facultatives saivantes :

- rnisseaux, zones hunides, bras-morts, retenues collinaires) non directement gérés par le SMBVH en raison de leur impact sur le milien. Réaliser des études ponctuelles sur les milieux aquatiques (affluents,
- Proceder à la mise en place de repères de crues, à l'eur entretien et à l'eur protection.

É BÉRATION

ARTICLE 7 - MODALITES DE TRANSFERT ET DE REPRISE DES COMPETENCES FACULIAITVES

Le bloc de compétences facultatives est transféré au syndical par chaque commune dans les conditions sulvantes :

- Le transfart prend effer au premier jour de l'amée civile qui suit la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante est devenue exécutoire,
- La nouvelle répartition de la contribution des collectivités territoriales aux déponses lites aux compéones faculatives résultant de ce transfert, est déterminée ains, qu'il est indique à l'article S.

Los compétances facultaives ne pourront pas être reprises par une des collectivités membras au synéicat pendant une durée de trois aux à compter de leur transfert à cet établissement.

Les compétences facultatives penvent être reprises par chaque collectivité membres dans les conditions survactors

- La repriso prend effet au premier jour de l'amée civile qui suit la date à laquelle la delbération de l'assemblée délibérante est devenue exécutoire. Les équipements réalisés par le syndient sur le territoire de la collectivité
 - membre reprenant les compétences demeurent la propriété du syndicat. Leur entreiten est à la charge de la collectivité membre concernée. La nouvelle répartition de la contribution des collocativités territoriales aux
- dépenses liées aux compétences facultatives résultant de la reprise est La collectivité reprenant une compétence au syndicat combane à supporter déterminée ainsi qu'il est indiqué à l'artícle S.
- la charge de la dette pour les emprants contractés par le syndicat jusqu'à l'amortissement complet desdits empreunts.
 - Les autres modalités de reprise non prévues aux présents statuts seront fixées par le Comité Syndical.

La delibération portant transfert ou reprise des compérences facultatives est notifiée par le maire ou le président de l'établissement de coopération intercommunale au président du Syndicat Mixte. Celui-si en informe le maire ou le président de charante des vollectivités membres.

Article 8 - Modalités de mise en œuvre des compétences

nonmment en substitution aux riverains, que cans le cadre exclusif de l'interè genéral durant constaté. L'intervention de l'éablissement publie sen déterminée par une délibération du courié syndical pour toute action projetie (étades, travanc...) à l'exception des SIAH qui restant traitres Le sous bassin de l'Hers Mort et du Girou comprend principalement des cours d'eau non domanium dont la responsabilité incombe prioritairement aux riverains. Le syndicat mixte pourra intervenir. d'ouvrage. Dans le cas particulica des travaux, la compétence du syndicar ne pourna être mise en couvre qu' agrès un arrêté préfectoral de déclaration d'intârêt général ou d'ungence préve par l'article L. 211-7 du Code de l'environnement ou d'une convention avec les niverains concernés

II - DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 9. CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES ADHERENTS AU SYNDICAT

publics membres versent annuellement an obligatoires et une contribution spécifique pour chaome des compétences facultatives auxquelles ils out adbéré, dont les montants sont fixés par délibération en Comité Syndien. Les collectivités territoriales et les établissements syndicat une contribution générale pour les compétences

La contribution des collectivités membres, est assise sur une elé de répartition basée sur les critères suivants :

- Longueur de rives: 25 %.
 Population: 55 %.
 Potentiel fiscal: 15 %.
- Superficie du Bassin Vensent : 5 %.

borge reel est pondére selon un coefficient correspondant à la place et l'importance du cours d'eau au Pour chaque cours d'eau tetenu dans le perimetre de compétence du syndicat. le uneaire de sein du réseau hydrographique.

Trois coefficients sont définis:

Le Girou : 0.7. La Marcaissonne et la Sausse : 0.4.

En ce qui concerne les Syndicars d'Aménagement Hydraulique, le calcul de la contribution s'opère sur un seul critère, à savoir, la longueur de rives.

Une fois cente répartation operète, une seconde péréquation est établie en fonction des blocs de compétence choisis. λ avoir :

- Compétences obligatoires pour les communes de l'Hex, du Giron, de la Marcassonne et de la Sansse : 75 %, Compétences obligatoires pour l'ensemble des collectivités : 20 %,
 - Compétences facultatives : 5 %.

ARTICLE 10

Les règles de la comptabilité, publique s'appliquent à la comptabilité du syndicat.

Les fonctions de receveur sont assurées par Monsieur le Receveur des Finances de Toulouse-Municipale.

ARTICLE 11

Le Budget du Syndicat comprend :

A) - En recettes

a) La connibution des collectivités membres;
 b) Le revenu des biens meubles ou immeubles, du syndical:

- e) Les sommes qu'il roçoit des actrimistrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service tendu;
 d) Les subventions
 e) Les subventions
 e) Les somoons financiers des collectivités publiques ou de tout organisme intervenant en matière d'unironmement et améragement du territoire;
 f) les prochaits des dons et legs;
 g) le produit des taxes, rederances et contributions correspondant nux services assurés;
 b) le produit des taxes, rederances et contributions correspondant nux services assurés;
 b) le produit des emprants.

La contribution des collectivités membres mentionnée à l'article 8 est obligatoire pendant la durée du syndicat et dans la limite des nécessités de service tel que les décisions du syndicat l'out

B) - En dépenses

Le Budget du SMBVH pourvoit aux dépenses pour lesquelles le SMBVH est constitué conformément aux articles $4\,2\,6$ des présents statuts.

III - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

ARTICLE 12- REGLES DE REPRESENTATION

12-1- Senis les délégués des collectivités territoriales et établissements publies adhérents d'un même bloc de compétences du SMBVH votent les délibérations se rapportant à ce bloc.

12-2- S'agissant des compétences obligatoires et facultanives, les adhérents sont représentés selon les modalités suivantes :

 Pour le collège des communes et des groupements de communes à fiscalité propre. en appliquent une répartition des sièges en fonction de la population de chaque collectivité membre de la manière suivante :

Niege 2 sieges 3 sieges 5 sieges 5 sieges De 0 à 10 000 habitants : De 10 000 à 50 000 habitants : De 50 000 à 500 000 habitants : Plus de 500 000 habitants :

en représentation-substitution, ets dernières se voyant octroyer un nombre de sièges assis sur le Ces règles de représentation sont applicables aux communautés de communes y compris entère population.

 Le collège des syndicuts intercommunaux qui sont représentés chacun à raison de I délégué timbire.

Les délégiés sont élus par l'assemblée délibérante des collocaivides membres.

Chaque collocaivité désigne, en plus de ses délégués tinlaires, des délégués suppléants, en nombre égal à celui des délégués tinlaires.

son delications supplies in our voix actioethive qu'en ess e absence des actionses titulaires. Chaque délégué peut avoir pouvoir érait de vota un nom d'un untre délégué, mais un même délégué ne peut être porteur que d'un seut mandat. Cette disposition s'appliquera en eas d'absence ou d'empôchement du délégué suppléant

Pour les délibérations concernant exclusivement une compétence faculative, ne prement part au vote que les seuls délégaés des collectivités ayant transféré extre compétence un Syndient.

11-3- L'acsemble des roprésentants du syndieur désigne parmi ses membres, un butean composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents et d'un secrétaire. Le nombre des vice-présidents est platonné à 30% de l'effectif du Comité Syndieal.

L'élection du bureau a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier et au dentiène tom, à la majorité relative au troisième. 11—Le président et le burent pervent, dans les conditions déterminées par la loi, recevoir délégation d'une partie des attributions de comité syndical. 11-5- Un règlament intérieur précise, en mat que de besoin, les conditions fonctionnement du comité syndical et du bureau. 11-6- Les délibérations ne sont régulièrement adoptées qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une).

19

14

DATE: '02/02/2012 | PAGE

ds	Cote ·	Nº inventare	Titre	Aweur	Edition	Px achat
	155,4 DO	93123201779	Tout est langage	Dolto Françoise	Ergo - 1989	
١	165.4 DO	03123201780	En causo des enlants	Dolto Françoise	R. Loffont - 1985	
	342.08 L	93123201888	Traité du gouvernement civil	Locke John	Flammarion - 1992	
	638.7·HU	93123201939	Avoir un bon chien : trake d'éducation et de	Hutin Jean-Plerro	R. Leffont + 1991	
-	•		savior-virvro à l'usago des chiens et de leure mailres			
П	640 JOL	93123201975	Les petits trucs de ma grand-mère	Jollet Clarissa	France Loisirs - 1994	
	641.5 P	93123203309	Chine	Passmore Jacki	Maxi Livres - 2005	
	641.5 SC	93123203307	Itate	Scicolone Michele	Maxi Livres - 2005	
	B 782.09	93123202545	Johnny Hallday, histoire d'une vie	Briege Jean-Donthique	Fixet - 1990	
	B 791.4		Le volle noir	Duperey Annia	Seul - 1992	
	BTROVI		La via comme ella vient	Trondhelm Lewis	Dargaud - 2004	_
1	R BER o	93123203131	Or Blanc des Pâturages (l')	Dernier Henrielle	Presses de la cite - 2005	•
1	REORY	93123200160	Le Voyage à l'étranger	Borgeaud Georges	B. Grasset - 1974	,
1	R CHE pà	93123202690	Les pères de famille ne cortent pas de robe	Cherel Guillauma	Juffard - 2004	,
,	RDESs	93123200245	Un secret sans Importance	Deserthe Agnès	Editions de l'Olivier - 1996	•
	RKINI	93123200617	Jessie .	King Stephen	La Grand-svic-du-mois - 1993	
	RP CLA	93123200546	Une seconde chance	Clerk Mary Higgins	Afoin Michel - 2003	
	RP CLA	93123200279	Vous ne devinarez jamais	Clark Mary Jane	Ed. France loisirs - 2000	
1	RP BRO d	93123202474	Da Vinci Code	Brown Dan	JC. Lettes - 2004	
-	RP GAN'S	93123203497	Suicide sans préméditation	Gandy Alain	France Loisins - 2005	
ı	RP RUL r	93123202913	i.a rivière rouge sang	Rufe Ann	M. Lafon - 2004	:
ı	SFIAND	93123208035	Le boucier obscur	Lang John'	Black cost press - 2006	
	699.734	93123202951	Le petit cochon	Barbé-Julien Colello	Mango - 2004	
	A ASH I	93123202189	T'en as plain parioul	Ashbé Jeanne	L'écote des foisirs - 2003	
٠	A BAT Ér	93123200408	Ério et le pipeau magique	Battut Éric	Bilboquet - DL 2007	
I	A BRO hi	93123201519	Une histoire à quaire voix	Browne Anthony	Kale doscope - 1998	, -
į	A COL ma	93123201280	Maman ne m'a Jama's d't.	Cole Babelte	Ed. ou Scut - 2003	
ı	A COP sp	93123202994	Des spaghettis pour Suzie , .	Coplans Pela	Sevil - 1993	
	A DEL m3	93123201317	Martina decouvre la musique	Delahayo Gilbert	Casterman - cop. 1985	•
٠	'A FOR lu	93123203487	Tu ne peux pas m'altraper l	Foreman Michael	Qallmard Jeunesse - 2005	4.

District Anua Ciànada		DATE: 02/02/2012	PAGE:	2
2	Ocelot Michel Perret Delphino Random Melanio Random Melanio Random Melanio Random Melanio Rocard Ann Vaugelade Anais Cohen Jacquešnu Rhodos Stéphanio Párots Syivalno Lizararu Borenio Cantin Maro Lizararu Borenio Cantin Maro Krings Antoon Garit Cuenot Ketherine Lecayo Olga Bottero Pierre Lindholm Megan BOTTERO Plerre Roc Rowing J.K. Rowing J.K. Rowing J.K. Rowing J.K. Soht Mare Dominique de Stevart Paul Mide	DATE: 02/02/2012 pages - 2005 -2000 -2000 -2001 -2001 -2004 -2005 -2004 -2005 -2004 -2006 -2006 -2007 -2007 -2007 -2007 -2007 -2007 -2007 -2007 -2007 -2007 -2007 -2007 -2007 -2007 -2007 -2007 -2007 -2008 -2007 -2008 -2008 -2009 -2	PAGE:	2

** + 0.00 kM (+0.00 - 12 - 1)

BibSothèque Grenade DATE: 24/02/2012 PAGE: 1

	,	·			
-Cole	N' inventaire	Titre	Voton	Edilon .	Px echal
	93123206202	Wokou Nº 280 : Embarque pour l'espace			
•	93123208890 .	Picoti Nº 280 : Embarque pour l'espace	,		
•	93123201931	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	. '
	93123205185	J'apprends à fre N° 280 ; Embarque pour l'espace			
	93123206150	J'apprends à life N° 280 : Embarque pour l'espace		, •	
4.4	93123206837	Japprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
	93123206736				
•	93123204663	J'apprends à lire N° 260 : Embarque pour l'espace			
	03123206628	Moi jo ils Nº-280 : Embarque pour j'espace	, ,	, .	
•	93123208734	Moi jo lie Nº 280 : Embarque pour l'espace .			
	93123208845	Mol jo lid N° 280 ; Embarque pour l'espace			
•	93123206889	Mol je lia N° 280 : Embarque pour l'espace	.*		
	93123207126	Mol je Rs N° 280 : Embarque pour l'espace	• •		•
	93123207487	Mol jo lja N° 280 : Embarque pour l'espace			
	93123207783				
: '					
	93123208078		,	·	•
	93123208220	Mol jo lie Nº 280 : Embarque pour l'espace	•		
	93123206893	Wakou Nº 280 : Embarque pour l'espace		· · ·	•
, .	93123207562	Wakou N* 280 : Embarque pour l'espace	" ,		
	93123206927				4.
	93123207485				
	93123207685				
	93123207808	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace	, , , ,		
•	93123207839	J'epprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace		, , , , ,	٠,
	93123207985			,	:
	93123208222			• •	
•	93123207835	Picou Nº 280 : Embarque pour l'espace			
i	93123208455.	Picoli N° 280 : Embarque pour l'espace			, •
	93123200779	Wakou N° 280 : Embarque pour l'espace		1	
	Cole	93123206202 93123206890 93123206931 93123205185 93123205185 9312320637 93123206736 93123206628 93123206628 93123206628 93123206628 93123206628 93123207487 93123207126 93123207487 93123207487 93123207485 93123207485 93123207486 93123207486 93123207486 93123207487 93123207485 93123207885 93123207885 93123207885 93123207885 93123207885 93123207885 93123207885 93123207885 93123207885 93123207885 93123207885	93123206202 Wasou N' 280 : Embarque pour l'espace 93123206930 Wasou N' 280 : Embarque pour l'espace 93123206931 Vapprend's à Fre N' 280 : Embarque pour l'espace 93123206360 Vapprend's à Fre N' 280 : Embarque pour l'espace Vapprend's à Ilre N' 280 : Embarque pour l'espace Vapprend's à Ilre N' 280 : Embarque pour l'espace Vapprend's à Ilre N' 280 : Embarque pour l'espace Vapprend's à Ilre N' 280 : Embarque pour l'espace Vapprend's à Ilre N' 280 : Embarque pour l'espace Vapprend's à Ilre N' 280 : Embarque pour l'espace Vapprend's à Ilre N' 280 : Embarque pour l'espace Valle Va	93/123206202 93/123206202 93/123206931 1/**Sprends & Fro N** 280 : Embarque pour l'espace 93/123205185 93/123206374 93/123206375 93/123206376 93/123206376 93/123206376 93/123206376 93/123206376 93/123206376 93/123206376 93/123206376 93/123206376 93/123206376 93/123206376 93/123206376 93/123206376 93/123206376 93/123206376 93/123206376 93/123206376 93/123206376 93/123206399 93/123207396 93/123207396 93/123207397 93/123207397 93/123208207 93/123208207 93/123208207 93/123208399 93/123207396 93/123207396 93/123207397 93/123208399 Moli jo is N** 280 : Embarque pour l'espace 93/123207397 93/12320820 Moli jo is N** 280 : Embarque pour l'espace 93/123207397 93/12320820 Moli jo is N** 280 : Embarque pour l'espace 93/123207397 Moli jo is N** 280 : Embarque pour l'espace 93/123207397 Moli jo is N** 280 : Embarque pour l'espace 93/123207397 93/123207397 93/123207398 93/123207	93/123206202

Lain	othèque Grenade			DATE: 24/02/2012 PAGE:	2
10.05	ouriges creases	,			ı
1 I	93123208900	Wakou N° 280 : Embarque pour l'espace			
	93123208938 -	Wakou N° 280 : Embarque pour l'espace	1		. 1
, 1	93123209112	Wakou N° 280 : Embarque pour l'espace			1
		Wakou Nº 280 : Embarque pour l'espace			
. I		Wakou Nº 280 : Embarqua pour l'espace			
5 I		Moi le l's N° 280 : Embarque pour l'espace			
		Mol je ks N* 280 : Embarque pour l'espace			٠,
) .		Mol je lis N° 280 : Embarque pour Lespace			,
,	93123208933	Mol je lis N° 280 : Embarque pour l'espace			
	93123209281	Mol je Es Nº 280 : Embarque pour Lespace	·		. !
s I - I	93123208452	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace			
51.	93123209722	J'epprends à Fre II 280 : Embarque pour l'espace			.
	93123208783	J'apprends à fre N° 280 : Embarque pour l'espace			
	93123268932	Japprends à fire N° 280 : Embarque pour l'espace		,	•
	93123208940	J'apprends à lire N° 280 : Embarque pour l'espace	•		
0	93123209001	J'apprends à lite N° 280 : Embarque pour l'espace			
0 '	03123208239	Japprends à tre N° 280 : Embarque pour l'espace			
0	93123207805	Japprends à lire. N° 120, La vallee à histoires. (Août 2009) .		Aou 2009	
1 613.2 RO	93123201914	La mai bouffe	Rosnay Stella de	France Loisirs - 1979	
1 795 ROU	93123202016	La roue de la fortura	Morin Christian	Perm - 1991	
1 800 303	93123202019	Inconnu à catte adresse : Lecture entre les lettres	Becker Jean-Louis	Hachelta - 2002	
1 808 862	93123202032	La puce a l'orelile	Dune on Claude	France Lo's'rs - 1978	٠:
1 849.8 AM	93123202555	Co se dit, ça s'écrit, ça se chante	Amont Marcel	Christian Pirot Editeur - 2000	•
1 B.791.4	93123202527	Ingrid Bergman : Ma via	Dei Britan i dana	Fayard - 1980	
1 B 793.3	93123202542	En revenant sur mas pas : Souvenirs	Astaire Fred	F. Bovin - 1990	
1 B791.4	93123202004	Destins d'Etolles - Volume I	Mitterrand Frédério	Fixet - 1991	
1 B 791.4	93123202005	Destins d'étoiles. Volume il	Millerrand Frédério :	rs 4007	٠.٠
1 B701.4	93123202007	Dostins d'éloiles - Volume IV	Materrand Frederio	Fixet - 1992	
1 B 792 GR	93123202554	70 ans sur les plandres	Grey Deniso	Pion • 1988 Editions la Manufacture • 1991	
1 B 792 VI	93123202530	Jean Vitar	Simon Alfred		
1 B 910.4	93123200998	Passagère du élence	Verdier Fabienno	Abin Michal - 2003	
1 B 910.92	93123202017	Seule au fond du gouffre	Le Guen Véronique	Arthoud - 1989	
1 PRITMU	93123201714	Le mur dans le miroir : su'vi de l'smène.	Ritsos Yannis	Galfimerd - 1973	

	Biofothèque Grenede DATE: 24/02/2012							3
					1	le manufacture and a	ı	- 1
١	1 .l	R LAM	93123202300	Etrangera dans la nuit	Lambron Marc	le Grand Evre du mois - 2001	` .	•
١	1 [R.STE	03123203294	An nom du coeur	Steel Daniele	France Loisirs - 1998		.
1	1 I	RHARd	93123202330	De Marquelle à Vera Croz	Matthjeussent Brice	Christian Bourgois + 2004	'	- 1
١	ŧ٠	R MIC .	93123200505	La nuit blancho de Saint-Petersbourg	Michal'	Le Grand Evro du mois - 2000		
ı	•	R MIC d	93123200503	Le dernier sultan	Del Castilo Michel	Presses pocket - 1993		
٠	1	R AJA an	93123200007	L'angoissa du roi Salomen	Alar Emile.	Majouré de France - 1979		
١	1.	RAJAVI	93123200008	La vie devant soi	Mar Emile	Mercura da Franco - 1976		- 1
1	ï	RALL	93123200002	Relour à Cayro	Aleson Dorothy	Belfond - 1998		· .
١	ì	RAMEM	93123200038	La Maitresse de Brecht	Amello Jacques Plerra .	Albin Michel - 2003		٠ ا
ł		R ANG a	93123200012	Les autres	Angot Christina	Fayard - 1998		.
-	4	RAUSI	93123200042	Raison et sentiments	Austen Jane	France loisirs - 1996	'	.
1		R AVE 0	03123200043	Coeur En Poche (le)	Aventin Christina	Mercure De France - 1988].	
İ	4	RBALe	93123200050	Emoiro du sotell	Bafard James Graham	France loisirs - 1988.		•
ı	4	R BAR d	93123200068	Les Dames à la Licorne	Barjavel René	Presses de la cité - 1982	l	
1	i	R BAR lo	93123202430	Lettros da Londres	Barnes Julian	Denoil - 1995	1	.
1	1	R Bll. n	93123200125	Mes nulls sont plus belies que vos jours	Břieldoux Raphaēle	fe Grend livre du mois - 1988	-	٠
ľ	1	R BOI cv	93123200137	Cécilo, la poison	Boissaid Janine	Fayard - 1984	ļ.,	
	i	RBORE	93123200155	Le rol en son mou'in	Bordes Gibert · ·	Robert Leffont - 1990	Į.	
-	1	R BOU a	93123200168	La Chambre des dames	Bourin Jeanne	Table rende - 1970	1 .	
		RBOUG	93123200165	Les compagnons d'éternité	Bouna Jeanna	France loisira - 1992	1 '	
	4	R BÓÚ g	93123200171	La glinchieuse : roman	Bouvard Philippo.	A. Michel - 1998	•	. 1
1		RBOUD	93123200854	Les Pérégrines	Bourin Jeanne	France tolsins - 1990	1.	
١	4	R BOY a	93123200172	Un Anglale Sous Les Tropiques	Boyd Wilsam	Ba'land 1984	l.	
	!	RCARA	93123200207	L'alianiste	Carr Caleb	France loisks - 1995		
-		RCARA	93123200211	Les années sauvages	Carrière Jean	Robert Laffont - 1986	1	
.	4	R CAR no	93123200203	L'acteur	Caradine Arine	France Loisirs - 1974		Ī
1	1	R CAU f	93123200242	[Les]files du maitre de chal : roman	Caust Jacqueline	Berond 1997	1	
	1	R CHÁ'a	93123200229	Allea Du Rol (f)	Chandernagor Francolse	Juliard 19	1	•
	'	KOIM	92150400550	reas Bettitt)	\$	1981	1	
	1	R CHA p	93123206315	La Petité aux tournesols	Châlelet Noélle	France-Empire - 1099		
	1	R CLEV .	93123201157	La valse inachevee	Cloment Cathering	France loistys - 1995 France loistys - 2001		
	1	R COL m	93123200302	Le marlage d'Amanda	Colgan Jenny		1	
	i	R COM d	93123200310	Les diamants de la gui foline	Combascot Plane	Laffont 2003		
1	1	R CUE di	93123202830	Dialogue avec mon jardinica	Cueco Henri	Ed. du Seuil - 2004	1 .	٠.
	١, ١		•					

14

14

1-5

1.5

3

	876	lothèque Grenad	e		DATE: 24/02/2012	PAGE:	4
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	R DEL J R DEM t R DES IO R DOC b R DUM I R EST 54 R FAN IN R FOW P R FRE IO R FRI 190 R GAR 0 R HEL I R JAM VA R JAP I R JAW VA R JAP I R JEU V1 R KEA bo R KLO pa	93123200349 93173200363 93123200374 93123200400 93123200411 63123200413 93123200433 93123201653 93123201652 93123201662 93123200461 93123200461 93123200462 93123201162 93123201162 93123201163 9312320523 9312320163 9312320163 9312320163 9312320163 9312320163 9312320168	John l'enfer Il est temps, courons vere l'horizon Louison dans la douceur perdue : Roman Billy Baltigate Le temme au coller de velours Le sacrifice des loups Mon chien stupida Posychovitle Hanna et ses filles La peau da bison : les terres de l'infini La valitée sans hommes : Les terres de l'infini L'Amour aux temps du choléra : roman Pocahontas, la princesse indienne Méracle de la rose Les Amants du belvédère Ljorgio, la neige Natalla Queen : Racknes La Nuit singutière : roman Washington Squere Un long d'imanche de fiançalites Vallée de la sole (La) - Tome 1 Un beau marlage Parts vampire : Dracula Père et Fils	Decoin Didiar Demai Michèla Deschamps Fanny Doctorovi Edgar Lawrence Durnas Alexandre Estèbe Michel Fante John Fowler Christophor Fredriksson Marianno Frison-Rocha Roger Frison-Rocha Roger García Márquez Gabriel Garnell David Genel Jean Grayson Ernity Gralnivita Pártick Gulgnabodel Lillano Hatey Alex Héjias Pierre Jakez James Henri Japrisol Sébastien Jeury Michel Keane Moty, Kiotz Claude Wolfang Koeppe	Editions du Seu1 - 1977. JC. Lattès - 1990 Albin Michel - 1989 France lots'rs - 1991 EUL - 1995 EUR - 1995 C. Bourgols - 2002 Editions J'al Lui Romsay - 1999 Cercle du nouveau tivra - 1971 Cercle du nouveau tivra - 1973 B. Grasset - 1987 Ed. du Rocher - 1995 L'Arbérde - 1993 Albin Michel - 2000 Seull - 1990 France Lotstirs - cop. 1983 Plon - 1994 Éd. de Fallots - 1990 Denoét - 1983 La Grand-ivre-du-mols France Lotstirs - 1989 France Lotstirs - 1974 Bibbothèqué alternande P.O.L		
1 1 1 1 1 1 1 1 1	RLAB po RLAB q RLAI p RLAW a RLAW a RLAY e	93123200623 9312320299 93123200624 93123200636 93123200637 93123200650 93123200649 93123203784	Jeunesse, JEUNESSE L'insoutenable légèreté da l'être Le petit garçon Qu'nze ans Comme Une Image Les Petites égarées L'emant de Lady Chatterley L'étreinte du passé Jacquou le croquant	Kundera Māan Lakro Phiāppa Lakro Phiāppa Lakre Pascal Lakre Pascal Lawrenco David Herbert Leyton Clare Lo Roy Eugèna	Hachelle - 1979 Gallmard - 1987 Gallmard - 1990 Gallmard - 2002 Stock - 1997 Ramsay - Dencel - 1988 France loistrs - 1885 France Loistrs - 2002 Librarie generale frança'se - 1988		

Bibliothèque Grenade DAYE: 24/02/2							
		Bro	onedra Glauso	a		1	
ı	. 1	RLECo .	93123200854	Etodo errante	Le Clézio J.M.G.	Gattmard 1992	
l	, ,	RLECG .	93123200853	La Quarantaine i roman	Le Clázio Jean-Marie	Galamard - 1995	
-]	1	KIECH	\$0 120200000		Gustave	GeEmard - 1990	
1	1	RLEGY	93123200646	La Rondo : et autres faits divers	Le Clézio Jean-Marie Gustave	Contillate a 1990	
١				, ,	Le Carré John	Éd. du Seuil - 1998	
		B red f.	03123200847	Le talleur de l'aname : roman Alice Oxe : roman	Leè Vernon	Ed. Ombres - 1991	
ı		RLEE a .	93123200688	Les mystères du Grand Opéra	Lespès Leo .	Editions France-Empire - 1980	
1		RLESm	03123201683		Lord Belle Seo	A. Michel - 1983	
.	1	RLORIU	03123206898	Lune de printemps	Maalouf Amin	Grassot et Fasquetia - 2000	
٠١	1]	R MAA pē	93123201208	Le Périole de Baldassaro	Magnan Pierre	Gallinard - 1995	
	1.	R MAG pé	93123202888	Péripte d'un cachalot A première vue	Da la Mare Walter .	Ombres - 1990 . ,	
	.1	R MAR p	93123200698	Silence, on ment	Martin-Chauffier Giles	Grasset & Fasqueta - 2003	
ļ	1	R MAR s	93123200700	Voisin exquis (un)	McGregor Eizabeth	Ed, de la Seine - 1997	
	1	R MGR v	93123200680	L'Appel des engoulevents	Michelet Claude	R Laffont - 1990	
	1	RMICa	93123200720	J'al choisi la lerre	Michelet Claudo	Robert laffont - 1981	
	1	R MIC's	93123200715	Le grand sillon : roman	Michelet Claudo	Ed, de la Seine - 1991	
	1	RMICg	93123200508	L'impératrice des adleux	Michel, Prince de Grece	Pion - 1998	
	1	RMICI	93123200303	[Les]Promesses du c'el el de la terre ; roman.	Michelet Claude	Ed. de la Seine - 1990	
	1	R MC p	93123200728	Pour un argent de terre : roman	Michelet Claude	Ed. do la Seine - 1991	
	3.	R MIC P R MIQ I	93123200725	Lo Fou de Mascorne	Miquel Pierro .	Beford - 1990	
	1	RMIST	93123202877	Le lumuite des fiols	Alishima Yukio	Gettimerd - 1985	
	1	R MOD ¢	03123200729	Un caque passe	Modiano Patrick	France lotsks - 1993	
]	R MODE	93123200728	Fleurs de ruins	Modiano Patrick	Editions du Seuf - 1991	
	1.	R MODI	93123201123	Ruo des boufiques obscures	Modiano Palnck	France loisins - 1979	
	1	R MON IN		Madama Roman	Monnier Thydo	France loisirs - 1998	
	١,٠	R MOU be		Un St Bel Orage	. Moustiers Pierre .	Albin Michel - 1991	
	1.	R MOU p	93123200740	De La Part De La Princesse Morte	Moured Kenize	Robert Lefford - 1987	
	1.	RNAVr	93123200746	Hotel Styx : roman	Nevarro Yves	A Michel - 1989	
	L'	RNYSa	93123200754	Des Arbres dans la téle	Nyssen Hubert	Grasset - 1982	
	1	RONDP	03123200765	Patient angle is (Le)	Ondaatje Michael	Editions De L'olivier - 1993 France loists - 1997	
	;	R ORM ca	1 .	Casimir menula grande via	Ownessoy Jean o,		
	li.	R ORS e	93123200765	L'Exposition coloniala : roman	Orsenna Enk	France folsirs - 1989 Fixet - 1994	
	1	RPASA	93123200781	Ashaninkas : Roman	Pasteur Jéromine	11. MOI - 1004	
	١.	1,					

Bibliothèque Grenade			DATE: 24/02/2012 PAGE: 6
11 R PER c 93123200784 Comme Une Four	n Caualière	Perrein Michelo	Grassel & Fasquete - 1980
	do mal 1 : novvelles	Perulz Leo	Albin Michel - 1938
1 R PER v 93123200791 La vie mode d'emp		Perco Georges	Hachotto - 1982
The state of the s	. ,	Peyramaure Michel	France Loisks - 1994
1 R PEY b 93123200810 Lo beau monde 1 R PEY ba 93123202149 Lo bal de Versage	,	Peyramaure Michel	R. Leffont - 2004
1. 1		Peyramaure Michel	Robert Laffont - 1978
		Peyramaure Michel	France loisirs - 1995
1.0		Peyremaure Michel	Pocket - 1993
The Data State of Assessment Line 1997	ienia	Peyremaure Michel	Robert Leffont - 1078
10 100 000		Peyramaure Michel	Pocket 1696
1 R PEY o 93123200809 [L']orange de Noël 1 R PIL r 93123200816 Reloir en Écosso	• •	Pilcher Rosamunde	Presses de la Cão - 1998
The second secon		Pilchor Rosamundo	P. belfond - 1992
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		Rachel Guy	Le Pré-aux-Clercs - 1991
1 R RAC p 93123200857 Pieura Jérusa am 1 R REN do 93123200845 Demoiselle Dition	our flat	Rendell Ruth	Calmann - Lévy - 1991
1 R REN e 93123202885 L'enlant perce	ou (o)	Renault Mary	Librairia genérale française - 2004
Tringit of		Renault Mary	Libratrie générale française - 2004 .
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	•	Rendell Roth	Caman-Lévy - 1994
1 RREN jo 93123204468 Le journal d'Asta 1 RRIH 93123200851 La favorite	•	Riholt Catherine	Galf mard - 1982
1 - R ROM 0 93123200865 Ouverture & cour		Romity Jacqueline de	France lolsins - 1991
1 R ROS 8 93123200868 Service des urgen	106	Rose Marcia	France loisire - 1997
The transfer of the transfer o		Rousseau Francols-Olivier	Grasset - 1988.
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		Roy Jules	Albin Michal - 1998
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	'	Sinoué Gilbert	Denoel - 1998
1, 1,0,0,0	ncarativ	Soljenitsyne Alexandro	Franco Loisirs - 1977
The state of the s	ilicolova .	Steel Danielle	France foisirs - 1998
I Kein Laterakan Links		Steel Daniella	Presses de la Cité - 2007
(Note to	Arita	Stifter Adalbert	Editions Phebus - 1978
1 RSTIh 93123200947 L'homma sens po 1 RSVE c 93123200958 La conscience de		Svevo Italo	Galimard - 1999
i R SYL to 93123202399 Tolnou: pays d'Ar		Sylvèra Antoine	France Lois're - 1981
1 R TOU to 93123202881 Lo roi des Aufres		Tournler Michel	Frence Loisirs - 1998
11110010	•	Vallès Jules	Litoralde generale française - 1985
[] [] [] [] []	t st transmitte	Varel Drighte	France loistrs - 1996
		Varel Braitte	France Loistrs - 1998 .
	, ,	Vercel Roger	Albin Michel - 1998
1 RVER c 93123200998 Capitalna Conan		1,	

Bibliothèque Grenade DATE: 24/02/2012 PAGE:							
ı	4 I	R VER m	93123200999	Mayrig : récit	Verneuit Henri	France folsits - 1991	
١		RVAC .	93123201000	Jiral cracher sur vos lombes	Vian Boris	Franco loisirs • 1989	
I		RVIOa		Arcandier (L')	Vigner Alan	Jaliu 1993	
1		RVIND	93123201004	La Briebauda	Vincenot Henri	France loistrs - 1979	
1		R VIN pa	93123201746	Le pape des escargols	Vincenot Henri	Denoéi - 1972	
1		RVIN	B3123201003	Récits des friches et des bols : Inédits (1930-1942)	Vincenot Henri	Editions Anna Carrière - 1997	
1		RVIAC	93123201011	Le collectionneur de Venise	Vlady Menna	Feyerd - 1990	
ļ		R VON I	93123201012	Les fenètres murées	Vona Alexandra .	Actes Sud - 1995	
ļ		R WAS 63		Mon bien-almo est à mol	Wassmo Herbjürg .	Gala éd 1994	
1	. 1	R WAS II	93123201017	Les imons vides	Wassmo Herbjörg	Ga!a ed 1994	
١		R WAS V2	93123201018	Les vivants ausst	Wassmo Herblorg	Gala 4d 1994.	
١		RWId	93123201020	La Draisine	Wikmark Carl-Henning '	Actes Sud - 1968	
1		RWOLT	93123201022	Tribulations de Tiffany Troff (Les)	Wolf isabel	France Loisirs - 2000	
	- 1	R YOU at		Alaxis ou le Traté du Vain Combat - Le coup de orace	Yourcenar Marguerite	Gallimard - 1971	
٠,	1 l	R YOU me	93123201031	Mémoires d'Adrien - L'oauvre au noir	Yourcener Marguerite	le Grand IV/a du mois - 1974	
ı		RP CRI	93123200801	Yurbulances	Crichion Michael	Pocket - 1998	
1		RP DAL		L'Annéa du Dregon : roman	Daley Robert	A Michel - 1982	
ļ	٠ .	RP MAC	93123201130	Demler refuga	MincDonald Patricla	le Grand fivre du mois - 2001	
		RP MAG	93123200685	Les secrets de Laviolette : histoires	Magnan Pierre	Denoat - 1991	
.		RP MAR	93123200699	La mort en embuscada	Marsh Ngalo	10/16 - 1996	
-		RP ORI	93123200764	Le Tueur est pami nous	Oriol Laurence	France loisirs - 1983	
		RP PAR	93123200778	En mémoiro de Mary	Parsons Julie	France loisirs - 1999	
		RP ROU		Les bourgeois de Minerva	Rouy Maryse ·	Franco Loiske - 1999	
		RP AMI b	93123201055	Le bouchardes Hunus	Amfa Jean	GaEmard - 2001	
	. 1	RP AMIn	93123201056	Noces de soulre	Amira Jean	Gallimord 1984	
		RP COAT	93123201221	Des Feux sous la cendre	Coalmeur Jean-François	France Loisirs - 1994	
•			.93123201089	Bone collector; la désosseur	Deaver Jeffery .	Camann-Levy - 2000	
			93123202878	Le chien des Baskerville	Doyle Conan	Livre de poche - 1980	
			93123203490	Un nid de mensonges	Georgo Elizaceth .	Presses de la Cité - 2003	
			93123200510	Les mots qui tivent	Grimes Martha	Presses do la citó - 1995	
		RPHIG	93123201244	Ripley entre deux eaux	Higsmith Patricla	Calmann-Lévy - 1992	
.	i 1		93123202282	Meurires on blouse blanche	James P.O.	Fayard - 1988	
	1		93123202283	La meurtrière	James P.D.	Mazanne - 1988	
	•				٠. '		

	Bib	Cotheque Grena	de	*	DATE: 24/02/2012 PAGE: 8
11	RPMACE	93123201073	L'affaire Wycheriy	Macdonald Ross	Ed. 10-18 - 1997
1		93123201172	Vonitez cataloguer co document		
1	RP PALo	93123201078	(lo ipoignard et le poison	Paidel Marc	10-18 - 1995
1	RP PET c		Le Capuchon du moine	Peters Ellis .	Christian Bourgols - 1989
1	RP PET p	93123201080	Histoire aux yeux pâles	Gunn Kirsty	10-18 - 1999
1	RP REN n		Noces de fau	Rendell Ruth .	France Joistre - 1998
1		93123201085	Mort d'un trimardeur	Upfield Arthur	UGE 10-18 - 1093
1	RP VAN m	1	Lo Monastère hanté	Gùlik Robert van	Union générale d'éditions - 1984
1	RP VAN ro		Le mystère du labyrinthe .	Van Gulk Robert	Union générala d'éd 1985
	RP VAN p	93123201087	Lo Paravent de lague : Les Débuts du Juge Ti	Van Gulk Robert	Union Generale d Edition - 1984
1	RP VAN s	93123201088	Lu Singa et le tigre	VAN GULIK Robert	Union Generala d Edition - 1988
1	T CON mo		Le monde perdu	Conan Doyle Arthur	Ed. J'altu - 2001
2		03123208931	Wapili Nº 120 : La valise a histoires		Milan Presse
2		93123204761	Histoires pour les petils N° 120 : La valise à histoires		Milan Jeunesse
2	ľ	93123205137	Porpma d'Api N° 120 : La vallse à histoires	l	Bayard Jeunesse
. 2		93123205181	Histoires pour les petits N° 120 : La velise à ·	· ·	Milan Jeunesso
2		93123206161	Histoires pour les petits N° 120 : La valise à l'inistoires		M∄an Javnesse
2		93123206928	Histoires pour les patits N° 120 ; La valise à histoires		Milan Jevnesso
2		93123208737	Histoires pour les petits N° 120 ; La veliso à histoires		MEan Jeunesso
2,		93123208782	Pomme d'Apl N',120 : La valise à histoires		Dayard Jounesse :
2.		93123209118	Pomma d'Api Nº 120 : La vasse à histoires.		Bayard Jeunesse
2		03123209270	Pomme d'Api N° 120 : La valiso à histoires	' '	Bayard Jeunesse
2	٠.	93123209282	World Nº 120 : La valisa a histoires		Milan Prosse
2		93123209278	Histoires pour les petits N° 120 : La valise à histoires		Milan Jevnesse
2	,·*,	93123208246	Histoires pour les petits N° 120 : La valleo à histoires		Milan Jeunesso
2		03123209488	Pomine d'Apl Nº 120 : La vallse à histoires		Bayard Jeunesse
2	,	93123210173	Pomnie d'Api Nº 120 : La valise à histoires	" '	Bayard Jeunesse
2	E LEB to	93123203846	Touple-histoires, j'ainte l'école	Leblano Stéphana	Presse eve'l
10	. '	93123207691	Pommo o'Api N° 120 : La valse à histoires		Bayard Jeunesse
•		,		`	

1.3

	Bio	Hothèque Grenad	la .	· .			DATE	E: 24/02/2012	PAGE;	9]
10	SF SIM o	93123200924 93123201097	Maron N° 120 : Le valle à histoires Les silences de Dieu L'échiquier du mai - Tomo i L'échiquier du mai - Tomo ii	• .	Sinoué Gilbert Simmons Dan Simmons Dan	Milan pr Alolo Mil Denoël Denoël	chel - 2003 - 1992				

Fds	Cote	N'Inventate	Thre	Auteur	Edition	Px exhol
Translation	Thre	Lot Plante	Jules Tellandler			
Translation	Thre	Lot Plante	Translation	Thre	Lot Plante	Translation
Translation	Thre	Lot Plante	Translation	Translation	Thre	Translation

Bibliothèque Grenade

DATE: 24/02/2012 | PAGE; 1